

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES, DES CUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
(U.C.A.D)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(I.N.S.E.P.S)

Monographie de fin de formation

**THEME :**

LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET  
SPORTIVE A L'ECOLE ELEMENTAIRE AU TOGO :  
ANALYSE ET PERSPECTIVES

Présenté et soutenu par :

**Kpatcha SALAKA**

**Promotion 2009-2011**

Sous la direction de :

**Abdou Karim THIOUNE**

**Enseignant en Management  
des Organisations sportives**

*ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011*



**DEDICACES**

Je dédie cette monographie :

A **DIEU**, le Tout Puissant, le très Miséricordieux, pour sa grâce, sa bonté et sa  
générosité infinie,

A ma **mère** in memoriam,

A ma très chère **épouse** pour sa compréhension, son soutien

et ses encouragements,

A mon **père**,

A mes **oncles**,

A mes **frères**,

A mes **sœurs** chéries,

A mes **nièces** et **neveux**.

## REMERCIEMENTS

C'est ici le lieu d'exprimer toute ma profonde gratitude à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce document.

Merci à tous et particulièrement à :

M. **Abdou Karim THIOUNE**, professeur à l'INSEPS qui, malgré ses multiples responsabilités et les difficiles moments qu'il a traversé, a tenu diriger ce travail jusqu'au bout,

M.M. **François Y. ALLA**, Directeur des programmes EPS/SPORT à la CONFEJES et **Raphaël K. AGOPOME**, Directeur du CIAD de Dakar qui, malgré leurs multiples responsabilités, n'ont ménagé aucun effort pour m'apporter tout leur soutien et me guider dans ce travail,

Mme **Marie P. NDIAYE DIOUF**, Directrice adjointe des programmes EPS/ SPORT à la CONFEJES dont le soutien ne m'a jamais fait défaut tout au long de ma formation,

M.M **Egbénovi AGBO**, Professeur à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) de Lomé et à l'Université de Lomé (UL) et **Lucien LANTOMEY**, Directeur des enseignements primaire et préscolaire, pour tout leur soutien dont j'ai bénéficié tout au long de cette recherche.

Tous les enseignants de l'INSEPS qui ont participé directement ou indirectement à la production de cette monographie,

Au personnel de la scolarité plus précisément, à **Marie DIENE** et à **Fatma Augustine Anslot /MBENGUE**, qui m'ont entourées de toutes leurs affections durant mon séjour à l'INSEPS,

Aux bibliothécaires, Mme **Anastasie THIAW**, M.M. **Grégoire DIATTA** et **Djiby SENE**, pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté et leur disponibilité à rendre service aux étudiants,

Aux familles **Agopomé, Adabi** et **Ndong** à Dakar, **Laré, Yome, Zébéga, Kakabiti** à Lomé,

Tous mes collègues de la 19<sup>e</sup> promotion des Inspecteurs formés à l'INSEPS,

Mes amis que je n'oublie jamais particulièrement à mon ami **ADO Saradja**, et à tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont procuré des conseils et remonter le moral par leur expérience, leur sagesse et leur amitié dans des périodes difficiles,

Que chacun trouve ici l'expression de ma gratitude et de mon estime.

## PLAN GENERAL

DEDICACES

REMERCIEMENTS

PLAN GENERAL

RESUME

INTRODUCTION .....1

**CHAPITRE- 1: DONNEES THEORIQUES SUR LE SUJET .....6**

**1.1- PROBLEMATIQUE .....7**

1.1.1- HYPOTHESE .....10

1.1.2- JUSTIFICATION DU SUJET .....10

**1.2- EVOLUTION ET FONDEMENTS EPISTEMOLOGIQUES DE L'EPS .....13**

1.2.1- De l'Education Physique (EP) à l'Education Physique et Sportive (EPS).....13

1.2.2- Place des APS dans l'EPS .....15

1.2.3- Importance de l'EPS dans le développement global de l'enfant .....15

1.2.4- La nécessité d'une cohérence dans la conception des curricula .....17

**1.3 - CADRE D'ETUDE .....19**

1.3.1- Situation socio-économique et politique .....19

1.3.2- Articulation EPS, EPT, OMD, NEPAD et UNDAF .....20

1.3.3-Description du système éducatif Togolais .....22

**CHAPITRE 2 : L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS FACE AUX MUTATIONS SOCIO  
ECONOMIQUES, TECHNOLOGIQUES ET DIDACTIQUES .....23**

**2.1- Rappel des programmes et Instructions officielles (I.O)**

**en EPS Au premier degré .....24**

2.1.1- Le cadre législatif et réglementaire de l'enseignement de l'EPS .....24

2.1.2- Planification des Activités Physiques et Sportives à l'école primaire .....24

**2.2- Problématique de la mise en œuvre des programmes d'EPS**

**à l'école : une discontinuité ou un paradoxe ? .....26**

<b>2.3- L'Emergence des nouveaux besoins socio-économiques et vitaux</b>	<b>.....29</b>
2.3.1- Enjeu éducatif de l'EPS	.....30
2.3.2- Enjeu pédagogique de l'EPS	.....31
2.3.3- Enjeu partenarial de l'EPS	.....33
<b>2.4 - La responsabilité des acteurs dans l'enseignement de l'EPS</b>	<b>.....34</b>
<b><u>CHAPITRE- 3 : METHODOLOGIE</u></b>	<b>.....35</b>
<b>3.1- Rappel des objectifs et des hypothèses</b>	<b>.....36</b>
<b>3.2- Le lieu de l'enquête</b>	<b>.....37</b>
<b>3.3- La population d'étude</b>	<b>.....38</b>
<b>3.4- Les Instruments de collecte des données</b>	<b>.....39</b>
<b>3.5- Collecte des données</b>	<b>.....40</b>
<b>3. 6- Traitement des données</b>	<b>.....40</b>
<b><u>CHAPITRE- 4: PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS</u></b>	<b>.....42</b>
<b>4.1- Présentation et analyse des résultats</b>	<b>.....43</b>
<b>4.1.1- Présentation générale de la population d'étude</b>	<b>.....44</b>
<b>4.1.2- Sur le niveau de connaissances en EPS</b>	<b>.....46</b>
<b>4.1.3- Sur la place de l'EPS dans les programmes d'enseignement au cours élémentaire</b>	<b>.....48</b>
<b>4.1.4- Sur la planification et la mise en œuvre de l'EPS à l'école élémentaire</b>	<b>.....53</b>
<b>4.1.5- Les difficultés liées à la pratique de l'EPS à l'école élémentaire</b>	<b>.....62</b>
<b>4.1.6- Les suggestions pour une meilleure pratique de l'EPS à l'école élémentaire</b>	<b>.....67</b>
<b>4.2 : Discussion des résultats</b>	<b>..... 70</b>
<b>PERSPECTIVES ET CONCLUSION</b>	<b>.....76</b>
<b>BIBLOGRAPHIE</b>	<b>.....83</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>.....86</b>

## RESUME

La pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans les établissements scolaires et particulièrement à l'école élémentaire au Togo s'est souvent confrontée à d'énormes difficultés. Les enfants à l'école élémentaire sont sevrés ou ne pratiquent plus régulièrement les Activités Physiques et Sportives. Cette discontinuité crée une incohérence dans la planification de l'enseignement de la discipline dans tous les degrés d'enseignement conformément aux textes officiels.

C'est ce que tente de faire ressortir cette recherche qui se propose comme objectif général, de rechercher les éléments qui fondent les attitudes et les comportements peu favorables à la pratique de l'EPS, des acteurs concernés par son enseignement à l'école élémentaire.

Pour y parvenir, nous nous sommes intéressé à:

- l'importance que revêt la pratique des Activités physiques et sportives chez l'enfant, aux yeux des acteurs concernés par sa pratique à l'école élémentaire,
- l'enjeu que représente l'enseignement de l'EPS dans les programmes de formation à ce degré pour les acteurs pour les acteurs chargés de l'assurer et pour l'école qui a pour vocation d'éduquer et de former l'enfant.
- évaluer la planification de l'enseignement de l'EPS dans ce champ précis,
- Puis, attirer l'attention des éducateurs et des pouvoirs publiques sur les difficultés auxquelles l'enseignement de l'EPS fait face dans les établissements élémentaires.

Pour réaliser cette étude, nous nous sommes appuyé sur des enquêtes et des études documentaires qui ont permis de vérifier un ensemble d'hypothèses qui ont été les éléments de base de notre recherche.

La présente étude a permis de mettre en exergue que :

- ✚ bien que nos sujets accordent une importance à l'éducation physique et sportive à ce niveau capital du développement et de la formation de l'élève, celle-ci occupe une petite place dans les établissements élémentaires ;
- ✚ la planification de l'enseignement de l'EPS dans le système éducatif soulève une problématique qui induit une discontinuité dans la pratique de l'EPS, conduisant à un paradoxe. Ce paradoxe se justifie par le sevrage de la pratique régulière de l'EPS

auquel sont soumis les apprenants à l'élémentaire alors que sa pratique au secondaire est bien assurée de même que celle de l'apprentissage des habiletés de base et de la psycho-socio-motricité;

- ✚ la perception que les acteurs dans les établissements ont de la réussite scolaire est très réduite, il en est de même des enjeux que représente la pratique de l'EPS pour les apprenants, mais aussi pour l'école. Aussi, a-t-elle précisé le rôle que l'EPS devrait jouer pour l'école dans les nouvelles orientations que les autorités lui ont données à travers "**le projet d'école**".
- ✚ la complexité de la mission de promotion de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire confiée au Ministère des sports et des Loisirs, qui éprouve d'énormes difficultés à la remplir malgré tous les efforts déployés.

L'étude a conduit à des propositions de solutions ou perspectives qui, sont pour nous, un canevas intéressant pour systématiser la pratique de l'EPS dans toutes les écoles élémentaires.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

- **APS** : Activité Physique et Sportive
- **AS**: Association Sportive
- **EP**: Education Physique
- **EPS**: Education Physique et Sportive
- **EPT**: Education Pour Tous
- **CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **CEAP** : Certificat Elémentaire d'Aptitude Professionnelle
- **GEG** : Collège d'Enseignement Général
- **CEPD** : Certificat de fin d'Etudes du Premier Degré
- **CNOT** : Comité National Olympique Togolais
- **CONFESJES** : Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports des Etats et gouvernements ayant le Français en partage
- **CONFEMEN** : Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le Français en partage
- **DEP** : Direction de l'Education Physique
- **DEPP** : Direction de l'Education Préscolaire et Primaire
- **DEPS** : Direction de l'Education Physique et Sportive
- **DERP** : Direction des Etudes, de la Recherche et de la Planification
- **DISSU** : Direction des Sports Scolaires et Universitaires
- **DISRP** : Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- **DRE** : Direction Régionale de l'Education
- **EPL** : Ecole Privée Laïc
- **EPP** : Ecole Primaire Publique
- **ETS** : Etablissement
- **IAAF** : Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme
- **IEP** : Inspection de l'Education Primaire
- **INJS**: Institut National de la Jeunesse et des Sports
- **IO** : Instructions Officielles
- **IPH**: Indice de Pauvreté Humaine
- **MCNT**: Maladies Chroniques Non Transmissibles
- **MENR** : Ministère de l'Enseignement Nationale et de la Recherche
- **MESR** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- **MEPSA** : Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
- **MJSC** : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
- **MSL** : Ministère des Sports et des Loisirs
- **NEPAD** : Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique
- **OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- **PE** : Projet d'Ecole
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PSE** : Politique Sectorielle de l'Education
- **SOTED-Afrique**: Société d'Etudes et de Développement en Afrique
- **UK** : Université de Kara
- **UL** : Université de Lomé
- **UNDAF** : Plan cadre d'Assistance des Nations Unies au Développement
- **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture



**INTRODUCTION**

Aujourd'hui, l'éducation est une priorité de tous les gouvernements et de la communauté internationale.

Elle est pour **Legendre** (1988, p.212) le **développement harmonieux et dynamique chez l'être humain, de l'ensemble de ses potentialités (affectives, morales, intellectuelles, physiques, sociales, etc.) ; développement du sens de l'autonomie, de la personnalité, de la décision, des valeurs humaines et du bonheur chez la personne**. Pour atteindre cet objectif de développement global de l'être, l'école qui est le lieu privilégié d'éducation et de formation, utilise plusieurs moyens parmi lesquels l'Education Physique (E.P) ou Education Physique et Sportive (EPS) qui désignent la même pratique à ce niveau.

L'EP est selon **Lafon** (1979), **la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques, intellectuelles et morales qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique et social, à son épanouissement, à l'harmonie de ses formes et de ses fonctions, à l'affermissement de sa santé<sup>1</sup>**.

Dans cette perspective, elle vise d'une manière générale à développer la personnalité chez l'individu et à préparer son intégration sociale. Elle est principalement chez l'enfant, un facteur d'équilibre physique, et psychologique car elle concourt à son épanouissement par l'action, la satisfaction du besoin de mouvement, la formation de l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités. Ce sont en effet, les Activités Physiques et Sportives (APS) qui ont toujours existé dans toutes les sociétés, qui prennent la forme d'une éducation physique et sportive (E.P.S) dans les établissements scolaires.

Pour, **Hebert** (1974, p.710-711), les APS sont: **un besoin de la nature, particulièrement à l'époque juvénile. Ce besoin est non seulement physiologique et social, mais encore psychologique. Il concrétise des motivations qui sont donc le levain de l'activité physique spontanée. Motivations et conduites physiques découlant des faits naturels que nous dénommons : activités ou exercices naturels**.

A l'école, elles sont une pratique d'intervention et une discipline d'enseignement qui privilégient l'expression corporelle. Cette dimension éducative reconnue à l'EPS, a

---

<sup>1</sup> -in Notes de Cours de **O. Sané** (2009-2010), *Connaissances Professionnelle en EPS*, p-1

été au Togo à la base de la Réforme de l'enseignement avec pour corollaire l'élaboration de nouveaux programmes en EPS. Selon le **Programme de l'enseignement du premier degré au Togo** (p-80), la principale mission assignée à l'école est **de former un individu sain, ouvert d'esprit, capable de s'adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d'initiatives et apte à agir sur le milieu pour le transformer ;** intégrant les finalités définies à l'EPS.

Cependant les résultats obtenus jusqu'à ce jour, ne sont pas à la hauteur des attentes. Il est donc difficile de comprendre, qu'au regard des mutations qui ont édicté une autre manière de voir et de concevoir le monde de l'éducation, que la pratique de l'E.P.S. à l'école traîne encore au Togo. Quelles en sont les raisons ?

Notre souci, dans le cadre de ce travail, est de porter un regard critique sur l'école, à qui revient une part prépondérante dans la mise en œuvre des orientations politiques de l'Etat en matière d'éducation. En effet, au plan institutionnel, l'E.P.S est une partie intégrante du système éducatif à travers les objectifs qui lui sont assignés par l'Etat et figure sur les emplois du temps de tous les degrés d'enseignement. Mais, le constat montre que c'est une discipline qui est négligée dans les écoles élémentaires et les acteurs de ce secteur semblent méprendre les valeurs inhérentes à la pratique des Activités Physiques et Sportives (A.P.S) dans l'éducation des enfants. Nous n'en voulons pour preuve, que les nombreuses récriminations ou critiques, faites à l'occasion des fora, des séminaires ou des ateliers autour de la problématique de l'enseignement de l'EPS.

Pourtant nombres d'études qui ont porté sur l'EPS à l'école primaire, **Piaget** (19967), **Becques & Marescaux** (1974), **Le Boulch** (1982), **Wallon** (1985), **Biagui** (1992), **Rigal** (1987, 1996), ont révélé qu'une dimension éducative et formatrice lui est généralement reconnue. Aussi les institutions et organismes internationaux telles que l'Assemblée Générale des Nations-Unies, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'IAAF (Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme), la CONFESJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et gouvernements ayant le français en partage), la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage), n'ont jamais cessé d'insister sur le fait qu'une importance particulière soit accordée à la pratique des A.P.S dans les systèmes éducatifs.

Sur le terrain, la pratique des APS est régulièrement organisée au préscolaire et au secondaire, alors que de nombreuses contraintes pèsent sur cette pratique dans l'enseignement élémentaire parmi lesquels:

- ✚ L'absence des mesures permettant la mise en œuvre des programmes d'EPS à l'élémentaire, ce qui induit une discontinuité dans les apprentissages des habiletés motrices et psycho-socio-motrices reçues depuis le préscolaire;
- ✚ L'insuffisance de culture sportive chez les élèves due au sevrage de la pratique de l'EPS à écoles élémentaires conduisant, à un retard dans l'acquisition des conduites motrices et, à une démotivation des élèves entraînant un taux élevé de dispensés au cours secondaire,
- ✚ Le déficit critique en ressources humaines qualifiées et chargées de dispenser cet enseignement à ce niveau de la scolarité,
- ✚ La démotivation des acteurs chargés de l'organisation de cette activité,
- ✚ Le déficit d'infrastructures et de matériel didactique, etc.

Les attitudes, (réfraction ? négligence ? ignorance ? ou absence de volonté politique ?), des autorités et des autres acteurs du système éducatif, ne semblent pas militer en faveur d'une prise en charge effective, cohérente et pertinente de l'enseignement de l'EPS, à ce second niveau d'acquisition des habiletés de base. Il importe dès lors de savoir :

- Au moment où le sport en tant que phénomène social, offre des opportunités socioéconomiques avérées et, où les maladies chroniques non transmissibles (diabète, hypertension, obésité, etc.) sévissent et constituent désormais des facteurs de politique, comment peut-on laisser pour compte, l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire, à ce niveau critique de la vie de l'enfant ? Peut-on se passer aujourd'hui de cette discipline, dont Platon louait déjà les bienfaits de la gymnastique au même titre que les Mathématiques et la Musique dans la formation et le développement de l'enfant ?
- Les acteurs de la pratique de l'EPS comprennent-ils le rôle de l'acquisition des praxies motrices, la rationalisation des premiers apprentissages scolaires, ainsi que leur importance dans la construction des savoirs et de la personnalité de l'enfant togolais en devenir ?

Au regard de ces interrogations lancinantes, il nous a semblé opportun, de mener cette étude pour appréhender les facteurs explicatifs des faiblesses constatées dans

l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire et dont les enseignants et les autres responsables du système éducatif constituent les leviers essentiels. La réflexion et l'analyse devront amener, à envisager des propositions pour une meilleure articulation, une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des politiques en matière de pratique d'EPS dans le système éducatif togolais.

Pour y parvenir, il nous faut chercher à :

Appréhender la perception que ces acteurs ont de l'importance de l'EPS dans la formation de l'enfant,

Evaluer les mesures mis en œuvre afin d'assurer l'enseignement effectif de l'EPS dans les établissements élémentaires,

Déterminer les éléments justifiant la place qui est réservée à la pratique de l'EPS dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement à ce niveau de la formation.

Cette étude va comporter quatre chapitres : le premier sera consacré aux données théoriques sur le sujet, puis, suivront l'enseignement de l'EPS face aux mutations socio- économiques, technologiques et didactiques et la méthodologie choisie. Les résultats obtenus seront enfin présentés et discutés avant les perspectives et la conclusion.

## **CHAPITRE 1 :**



### **DONNEES THEORIQUES SUR LE SUJET**

## 1.1 - PROBLEMATIQUE

Comme la plupart des pays francophones au sud du Sahara, le Togo sous l'impulsion des résultats des recherches sur l'éducation physique et sportive et sur les recommandations des institutions et organismes internationaux, a pris des mesures pour l'intégrer dans son système éducatif. Ainsi, l'EPS fut instituée comme discipline à part entière et intégrée dans tous les degrés, aux programmes d'enseignement par la réforme de l'éducation en 1975. Cette dernière, tout en précisant les objectifs assignés à l'EPS, a prévu des plages horaires clairement définis pour son enseignement dans les écoles élémentaires.

A ce jour, bien qu'aucune étude rationnelle n'a été menée pour dégager des données statistiques, les observations et entretiens dans plusieurs écoles élémentaires, et des lectures, nous ont conduit à un même constat; Il y a eu certes des tentatives, qui ont eu le mérite d'avoir essayé de relancer l'enseignement de l'EPS dans les établissements élémentaires au cours des années quatre-vingt, mais, celle-ci n'a jamais été effective.

L'étude menée par K.M. BAKA (1980) dans : ***contribution à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré au Togo***, a relevé déjà cette absence de la pratique de l'EPS dans le premier degré.

SOTED- Afrique (Société d'Etudes et de Développement en Afrique) (1990; p-57) dans une étude intitulée: ***Pour une relance des activités physiques et sportives***, faisant une analyse critique de l'enseignement de l'EPS au Togo, notait que l'absence d'enseignants d'EPS dans le premier degré, est une preuve que cette discipline ne figure pas dans les enseignements qui y sont dispensés. Elle s'interroge de ce fait sur l'utilité d'une mise à disposition des infrastructures sportives pour une discipline sans enseignants qui, pourtant, figure bien dans les programmes.

**Le rapport du séminaire atelier de Tsévié organisé par l'INJS en décembre 2009** (p-4), dans son diagnostic des besoins de la jeunesse, a de même relevé, cette absence de l'enseignement de l'EPS dans les écoles primaires.

Ces travaux cités en exemples, ne viennent que confirmer notre observation de terrain sur le sujet. Ce qui nous amène à nous interroger sur la mission de l'enseignement de l'EPS à l'école en général et à l'école élémentaire particulièrement. A qui est- elle confiée ?

SOTED- Afrique (o.p.cit. p-57), a fait remarquer qu'au secondaire les chefs d'établissement ne sont pas préparés à accorder à l'EPS, la place qui lui est due parce que cette matière est facultative. Face à cette situation, les enseignants qui sont formés pour défendre et promouvoir la pratique de l'EPS et qui sont rémunérés pour ça, baissent les bras et laissent leurs plages horaires à d'autres activités.

Ces constats sur la pratique de l'EPS au secondaire où elle apparaît mieux organisée, suscitent des interrogations :

Que pouvait-on espérer d'un enseignant du cours élémentaire, qui évolue dans un cadre plus difficile, où non seulement la discipline n'est pas évaluée, mais aussi les installations et le matériel didactique sont quasi-inexistants et plus encore, où la réussite scolaire est perçue comme seul passage d'une classe à une autre ?

Quel serait alors le degré de motivation et d'implication de cet enseignant qui, pour la plus part du temps, n'a pas reçu de formation spécifique à l'enseignement de l'EPS ?

Malgré plusieurs travaux entrepris par le Ministère en charge des Sports, en collaboration du Ministère de l'Education, dans l'optique de relancer la pratique de l'EPS à l'école élémentaire, la situation n'a pas réellement évolué. Cette situation suscite plutôt des inquiétudes sur la nature de la collaboration qu'entretiennent les deux institutions dont l'une a la mission de développer la pratique de l'EPS à l'école alors que c'est la deuxième qui a en charge les enseignements qui y sont dispensés (le cadre, les enseignants, les élèves). Est-elle vraiment favorable à la pratique de l'EPS dans nos écoles élémentaires ? N'entraînerait-elle pas de confusions de rôles ?

Aussi, il est à noter que pour être définitivement admis aux examens professionnels que sont le CEAP (Certificat Élémentaire d'Aptitude Professionnelle) et le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), tout enseignant ayant passé le premier tour, doit subir une épreuve pratique portant sur une épreuve d'animation sportive conformément aux textes. L'équipe pédagogique, bien consciente que l'enseignant n'assure pas ce cours, organise l'évaluation du candidat qui improvise une séance pour la circonstance. On s'interroge alors si, une telle attitude peut favoriser l'animation régulière des séances d'EPS dans ce degré d'enseignement.

Pour la mise en œuvre de sa politique en matière de pratique sportive, l'Etat a créé un Ministère des Sports et des Loisirs qui a la mission de vulgariser, développer et promouvoir la pratique des APS. Deux services techniques ont été érigés à cet

effet. La D.E.P.S. (Direction de l'Education Physique et Sportive), est chargée de l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires. La D.I.S.S.U. (Direction des Sports Scolaires et Universitaires), s'occupe de la promotion des compétitions sportives aux niveaux scolaire et Universitaire.

A ce jour, l'action de la D.E.P.S s'est souvent limitée au secondaire alors que la D.I.S.S.U n'intervient que pour organiser des compétitions dans des disciplines sportives qui n'ont pas fait en amont, objet de pratique dans les écoles élémentaires. C'est dire qu'actuellement, aucun de ces services n'a son action portée sur la pratique des APS dans les écoles élémentaires. Pourtant, de nos jours, nombre de travaux sur le développement de la pratique sportive ont montré que pour qu'une pratique sportive conduise à l'élite, un accent particulier doit être mis sur la pratique à la base : développer les habiletés larges avant celles spécifiques.

Dans ces conditions, on peut s'inquiéter, quant à ce qui concerne la mission de promotion de l'Education Physique et du Sport, assignée à ce Ministère.

A la lumière des difficultés qui bloquent la pratique de l'EPS à l'école élémentaire, deux aspects retiennent particulièrement notre attention à savoir : les attitudes et les comportements des acteurs impliqués dans cet enseignement et leurs motivations.

En effet l'homme construit lui-même ses perceptions et ses représentations qui le motivent et déterminent ses attitudes et comportements. Quant à la motivation, elle laisse considérer l'homme, comme le cadre d'une certaine dynamique énergétique, l'amenant à accomplir une chose. Elle est donc une variable indispensable pour qu'il ait engagement et implication des acteurs dans le processus d'enseignement/apprentissage.

**Ne serait-il pas judicieux après une telle analyse, de s'interroger sur les fondements des motivations qui contrôlent les attitudes et comportements des acteurs impliqués dans l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire entre autres: les élèves, les enseignants, les autorités scolaires et celles des sports ?**

A travers cette question principale de notre recherche, ce sont les difficultés de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire sont ciblées.

### 1.1.1- HYPOTHESE

Selon **Ouellet** (1982), une hypothèse est ***une affirmation plausible présentant une relation entre deux ou plusieurs variables***<sup>2</sup>. A l'issu de tous nos questionnements sur la situation de l'EPS à l'école élémentaire, nous formulons cette hypothèse générale, qui constitue le socle de notre recherche :

les perceptions et les attitudes négatives des acteurs du système d'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire (élèves, enseignants, chefs d'établissements autorités scolaires), le manque de motivation chez ces derniers, constituent des facteurs essentiels qui sont à la base de la discontinuité constatée dans l'enseignement de l'EPS. Ce qui justifie l'incohérence constatée dans la planification de l'EPS et leur mise en œuvre dans le système éducatif Togolais.

Il nous faudra alors vérifier si la démotivation ou les attitudes négatives des acteurs ne sont pas engendrées par :

- le manque de formation des ressources humaines,
- le manque d'évaluation en EPS
- l'appréhension que nos acteurs ont de la réussite scolaire,
- le niveau d'informations de ces acteurs sur l'éducation physique et sportive,
- la valeur ajoutée du sport,
- l'inexistence de ressources matérielles et des installations,
- un déficit de volonté politique,
- la double appartenance de l'EPS à deux ministères.

### 1.1.2 - JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Divers courants de pensées ont eu à influencer l'Education Physique depuis qu'elle fait partie des programmes scolaires. Ils ont successivement mis l'accent sur l'aspect hygiénique des activités physiques, sur la formation de la personnalité des

---

<sup>2</sup> - In FAYE S. : **Etude des perceptions relatives à l'EPS dans l'enseignement élémentaire**, p-8.

élèves au regard des exigences de la vie en société, des besoins de participation à la culture et de la recherche de l'épanouissement personnel, grâce au plaisir du mouvement. Dans ce cadre, rappellent **Allard L.** et coll. (2000), la mission assignée à l'Education Physique est : **de contribuer à l'épanouissement et au développement de la personnalité de l'élève, de l'aider à devenir adulte et à se préparer à la vie**<sup>3</sup>.

L'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa déclaration sur les droits des enfants a fait du droit à l'éducation physique, un droit fondamental.

L'UNESCO, dans la **Charte internationale de l'éducation physique et du sport**, relève dans son article-2, qu'au-delà d'un droit fondamental pour tous, l'éducation physique et sportive constitue un élément essentiel de l'éducation et donc tout système global d'éducation doit lui réserver la place et l'importance nécessaires pour établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation.

Pour la CONFEJES et la CONFEMEN (2010), **l'E.P.S constitue un moyen d'éducation et de formation de la jeunesse en général et des enfants en particulier**<sup>4</sup>.

Cette importance reconnue aux APS a amené l'Etat Togolais à créer un Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture depuis 1972.

Le décret n° 2009-164/PR du 29 juin 2009, oriente toutes les actions d'enseignement vers quatre finalités essentielles que toutes les écoles doivent poursuivre à savoir :

- ✓ promouvoir la confiance en soi et le développement de chaque apprenant,
- ✓ amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- ✓ préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- ✓ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

---

<sup>3</sup> - In *Programme d'éducation physique 1<sup>er</sup> degré*, p-7

<sup>4</sup>- *Plaidoyer pour la relance de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école*, p-7

Comme les autres matières enseignées, l'éducation physique s'inscrit très bien dans cette perspective ; et sa mission première à l'école est de prendre en compte la dimension motrice de la formation et le développement global de l'apprenant.

Nonobstant ces dispositions institutionnelles favorables, un diagnostic des caractéristiques générales de l'éducation nous permet d'observer que l'E.P.S ne fait pas encore objet de pratique effective dans les écoles élémentaires malgré la volonté manifeste de l'Etat, de prendre en charge l'enseignement de l'EPS dans le système éducatif, une situation qui requiert de profondes réflexions.

Nos prédécesseurs sur le sujet ont fait un exposé exhaustif des textes, programmes et méthodes d'enseignement prévus par la législation scolaire en matière d'enseignement de L'EPS dans le cycle élémentaire. Ils ont dénoncé la situation peu favorable de l'EPS à ce niveau de l'éducation et relevé certaines contraintes qui pèsent sur sa pratique.

Malgré tous les apports méthodologiques des recherches sur l'enseignement de l'E.P.S et la mise en exergue de son importance dans la formation de l'enfant, la situation est restée sans un grand changement. Pourtant à l'école élémentaire, c'est l'enseignant de la classe qui assure tous les enseignements au profit des apprenants et chacune des classes est pourvue au moins d'un enseignant, une preuve que les ressources humaines sont disponibles.

Paradoxalement à cette situation, la motivation des élèves à la pratique de l'EPS ne faiblit pas et elle n'est non plus à démontrer car les rares occasions qui s'offrent à eux quelque soit la circonstance, sont des moments de jeux et de joie les mettant dans un état survolté et d'extase.

En dépit de toutes les contraintes qui pèsent sur la pratique de l'E.P.S dans le système scolaire, elle reste un choix incontournable aujourd'hui pour l'école. En effet, conformément au Plan Sectoriel de l'Education (PSE/2010-2020) et la déclaration de politique sectorielle de l'éducation (Décret n° 2009-164/PR du 29 juin 2009), concernant l'organisation et le fonctionnement du système éducatif, l'Etat a opté pour des axes stratégiques dont la réalisation de l'accès (qui implique l'attrait de l'école, le maintien et l'achèvement ), l'amélioration du processus enseignement/apprentissage et l'intégration de l'école à son milieu.<sup>5</sup> Ce qui fait de l'EPS, un atout pour l'école et la

---

<sup>5</sup> - *Projet d'école au Togo- Guide méthodologique-Juillet 2010*, Page 10

place en bonne position parmi les moyens de l'école dans la réalisation de sa nouvelle mission.

Comme les institutions et organismes internationaux le recommandent, l'éducation pour tous reste un leitmotiv pour l'Etat et motive les bonnes volontés préoccupées par la pratique des APS, à une étude approfondie sur sujet.

C'est pourquoi, en s'inscrivant dans la démarche d'une meilleure prise en charge de l'EPS dans le système éducatif Togolais, une analyse approfondie de la situation nous permettra d'appréhender les différents aspects des contraintes qui pèsent sur sa pratique. La particularité de cette étude tient du fait que, d'une part elle montre les conséquences de la situation créée par le sevrage constaté et dû à la privation aux élèves de la pratique des APS à l'école élémentaire (sur la continuité, la cohérence des apprentissages) et d'autre part, elle cherche à appréhender les déterminants de cette situation au delà de simples constats.

## 1.2 - EVOLUTION ET FONDEMENTS EPISTEMOLOGIQUES DE L'EPS

La réflexion sur l'enseignement de l'EPS est plus que jamais de mise, surtout lorsqu'on prend en compte les besoins qui justifient sa pertinence et sa nécessité: éducation à la santé, lutte contre les MCNT<sup>6</sup>, de nombreux enjeux liés à la pratique sportive. Elle a donc enregistré une évolution remarquable grâce aux mutations sociologiques, techniques, économiques, etc.

### 1.2.1- De l'EP à l'EPS

Le terme éducation physique(EP) utilisé premièrement par John **LOCKE** en Angleterre a été mis dans les écrits par **BALLEXERD** et peut recevoir deux connotations :

- ✚ La culture du corps, c'est-à-dire les habitudes corporelles apprises pendant le jeune âge, qui a toujours existé dans toutes les civilisations.
- ✚ Une matière enseignée impliquant une méthode, et qui trouve son origine au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les premières méthodes en EP ont été influencées par les idées des philosophes du siècle des lumières comme **ROUSSEAU** qui prêche l'éducation physique

---

<sup>6</sup>- Maladies Chroniques Non Transmissibles.

corporelle, nécessaire pour préparer l'enfant à la vie adulte. AMOROS qui a marqué l'EP au XIX<sup>ème</sup> siècle voulait de cette dernière une éducation utile et agréable. Il écrit à cet effet qu'*on ne peut enseigner bien une chose quelconque en ennuyant, il faut amuser les élèves*<sup>7</sup>. Mais DEMENY qui a beaucoup contribué à la diffusion de l'EP, va prôner une gymnastique fonctionnelle c'est-à-dire la recherche d'un équilibre fonctionnel, la «vitalité», ouvrant la voie à la recherche scientifique en éducation physique. D'une manière générale la recherche sur l'EP a connu plusieurs courants :

❖ Le courant naturel

Prônée par Georges HEBERT (1875-1957), l'hébertisme privilégie la subordination de tout acquis physique à l'altruisme et dont la devise est "plus fort plus utile". Elle se caractérise par des séances composées d'un débrouillement (échauffement) composé de marche et de course, puis le corps de la leçon et fini par un retour au calme.

❖ la courant hygiénique :

Conçue par TISSIE P. (1852-1935), cette méthode préconise une gymnastique rationnelle, analytique et insiste sur le rôle de la respiration.

❖ et le courant sportif:

Comme le définit PARLEBAS P. (1986), le sport est : *une activité motrice d'affrontement codifiée par des instances sociales et dont les formes de compétitions sont institutionnalisées*<sup>8</sup>.

Son essor surtout au XX<sup>ème</sup> siècle, grâce au développement des loisirs dû à la réduction du temps de travail, de la communication, la transformation de la pyramide démographique, de la transmission de l'esprit de la civilisation industrielle basé sur la compétition et le progrès au sport, n'a pas laissé indemne l'Education Physique. Celle-ci a pris dans l'enseignement, la forme d'une initiation sportive. C'est ainsi que par exemple en France, les Instructions Officielles (IO) font définitivement place au sport : *notre époque est marquée par la croyance dans le progrès matériel et spirituel et le sport moderne lui-même participe directement à cette idée, en cherchant non seulement à dégager un type humain dans sa perfection, mais à*

---

<sup>7</sup> - In Raymond T., *L'éducation Physique*, p 16 - 17

<sup>8</sup> - SANE O. o.p.cit. p-2

***accroître, par la compétition et le travail acharné qu'elle exige, les possibilités de l'homme***<sup>9</sup>.

Ainsi on donne aujourd'hui la même signification à ces deux concepts d'EP et d'EPS et dans nos établissements, on privilégie plus l'expression EPS que celui de l'EP pour désigner la discipline.

### **1.2.2 - Place des APS dans l'EPS**

L'EP, est devenue donc EPS et tend à être " absorbé " par le sport. Ainsi le sport dans son rapport avec l'EP, peut laisser envisager plusieurs considérations, mais de l'avis de nombre de personnes les deux concepts sont intimement liés. Le sport est alors perçu dans la plupart du temps comme un phénomène plus vaste que l'EP qu'il contient et l'EP dans ce cas est conçue comme une préparation à l'activité sportive. Selon d'autres, c'est le sport qui est inclus dans l'EP et constituerait un outil. Une autre conception voudrait qu'on perçoive les deux notions comme deux concepts qui se recoupent mais ont chacune sa spécialité.

Pour un éducateur, il est important de ne pas confondre les deux termes et que l'on ne sacrifie pas l'EP au détriment du sport. Le but de l'éducation n'est pas en fait de faire courir toujours plus vite, sauter toujours plus haut et soulever des poids de plus en plus lourds, mais de donner aux enfants et aux adolescents une disponibilité morale, physique, psychique et intellectuelle qui leur permet de faire face avec efficacité aux situations qui ne manquent pas de se poser dans leur vie.

### **1.1.3- Importance de l'EPS dans le développement global de l'enfant**

L'éducation physique à l'école élémentaire prend en compte la dimension motrice dans la formation globale de l'enfant. Tout développement de la motricité ou de la qualité de la motricité contribue à l'épanouissement de l'élève en lui permettant de mieux assurer un certain nombre de fonctions capitales pour sa vie.

---

<sup>9</sup> - *Programme des APS dans les établissements scolaires et secondaires, la documentation Française, Page-4.*

**Hauert E. A.**, (1995), dans *Les déterminants du développement moteur: aspects théoriques et expérimentaux*, classe à six niveaux, les fonctions de la motricité qui déterminent la mission première de l'EPS à l'école élémentaire. Il s'agit de:

**a- La fonction d'orientation et/ou de déplacement**, pour agir efficacement ou pour aller vers les sources de stimulations.

**b- La fonction d'évitement et de protection**, pour réaliser les réajustements posturaux et/ou les déplacements nécessaires pour éviter les stimuli désagréables voire dangereux.

**c- La fonction d'expression, de communication** ; pour créer des relations et des communications sous différentes formes (langage articulé, dessin, danse, musique...).

**d- La fonction de construction**: la motricité permet de déplacer les objets, de les manipuler, de les transformer. Elle donne aussi à la personne la possibilité d'agir efficacement sur le réel pour le modifier à son avantage. Il faudra l'éduquer pour que cela se fasse dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.

**e- La fonction de prise d'information**: la perception du monde sera d'autant plus correcte et efficace qu'elle repose sur l'expérience active.

**f- La fonction de développement**: la motricité permet de s'adapter au milieu, ce qui met en évidence le rôle capital de l'expérience motrice dans le développement des comportements adaptés aux contraintes du milieu. On comprend donc que la compréhension qu'on fait du développement en le désignant par le processus de maturation ne suffit pas pour expliquer le développement progressif de l'adaptation au milieu; l'exploration sensori-motrice de la réalité aide fortement l'enfant à se développer.

En assurant ces fonctions de la motricité, le cours d'éducation physique aide l'élève à élaborer son "schéma corporel" (conscience du corps propre et de ses possibilités motrices). C'est sur ce schéma corporel que se construiront toutes les conduites motrices, parmi lesquelles le sens de l'orientation, l'appréciation des trajectoires, le contrôle des informations, leur intégration, l'adaptation aux contraintes et à la variation des situations relationnelles et spatio-temporelles qui détermineront des aptitudes comme la lecture et l'écriture. Ainsi l'EPS est la seule discipline à porter une attention spécifique au développement physique et moteur des élèves dans le cadre de la formation obligatoire et à ce titre s'intègre pleinement dans l'éducation pour tous

### 1.1.4- La nécessité d'une cohérence dans la conception des curricula

Afin de mobiliser et de développer les fonctions de la motricité au centre de la pratique des APS au cours élémentaire, il est indispensable que ces actions soient planifiées. Planifier la pratique des APS signifie envisager non seulement les objectifs à réaliser au cours des séances d'EPS, à partir des finalités définies à l'éducation, mais aussi les moyens de les atteindre et les indicateurs qui permettront de vérifier si les objectifs envisagés sont atteints. Ces fonctions doivent être activées dans des contextes qui ont du sens pour les apprenants, qui tiennent compte de leurs besoins ou qui constituent des buts pertinents. On peut orienter les activités proposées durant les cours d'EPS sur quatre axes suivants:

**a- L'éducation à la santé:** il s'agit ici de concevoir des séquences d'enseignement qui permettront à chacun des élèves de faire progresser ses potentialités physiologiques et sa capacité à fournir des efforts physiques.

**b-L'éducation à l'expression:** il est question comme l'ont souligné **Delage M. & Al** de bien *transformer sa motricité expressive coutumière en motricité expressive esthétique*<sup>10</sup> qui doit pouvoir être reçue, lue, décodée ou interprétée par quelqu'un d'autre.

**c- L'éducation à la sécurité:** le cours d'EPS doit se mettre en relation étroite avec la vie de tous les jours des élèves. A travers le développement de la motricité de base en rapport avec les mouvements fondamentaux (courir, grimper, sauter, porter, lancer, manipuler, se suspendre, tourner, s'arrêter, se réceptionner, glisser...), l'objectif essentiel de cet axe de travail est de préserver l'intégrité physique de l'individu et d'aider à préserver celle des autres. Cet aspect utilitaire développé ici, est susceptible de motiver certains élèves dont l'intérêt faiblit pour des activités plus traditionnelles.

**d- L'éducation sportive :** le sport est un des fondements incontournables de notre culture universelle et c'est à ce titre qu'il fait partie intégrante de la formation du citoyen du troisième millénaire. Mais les activités sportives doivent rester à l'école un moyen de développement des fonctions de motricité et d'apprentissage de relations riches et constructives avec son entourage. Elles doivent, pour cela, recevoir un

---

<sup>10</sup> - *Enseigner la danse, in Revue EPS, n° 226, page- 56*

traitement pédagogique qui permet de s'adresser à tous les élèves dans des classes hétérogènes et de rester à l'abri de tout compromis par rapport aux déviations politiques et économiques qui peuvent l'affecter.

Il faut donc que tous les élèves, au cours de leur scolarité, aient l'occasion de réaliser des apprentissages sérieux, progressifs et organisés dans les quatre grands domaines ainsi définis. La cohérence de la conception des curricula suppose, non seulement celle des objectifs poursuivis et des activités retenues, mais aussi de la démarche et de l'organisation pédagogiques.

Ainsi les activités choisies, sportives ou non, doivent constituer, un moyen pour atteindre les objectifs que se fixe l'éducation physique. Il importe d'une part que l'ensemble des objectifs de formation soient pris en compte et d'autre part que les activités retenues soient pertinentes par rapport à ces objectifs. Il est à noter qu'une activité peut permettre d'atteindre plusieurs objectifs ou être organisée en fonction d'un objectif donné, on peut aussi admettre qu'une activité de par sa nature soit plus électorale à réaliser tel ou tel objectif constituant "une unité d'apprentissage" pour le développement d'une compétence particulière. Le **tableau-1** (confère annexes-1), illustre cette mise en cohérence et fait apparaître les préoccupations de continuité pour l'ensemble de la scolarité primaire. Elle doit s'inscrire pareillement dans la logique de la cohérence de l'ensemble des programmes d'enseignement en général. Dans le sens de la démarche et de l'organisation pédagogique, l'instituteur dans le choix des situations et des formes d'organisation, ne doit pas perdre de vue l'âge de ses élèves. Le **tableau-2** (confère annexes -2), en donne une vision synthétique:

- Verticalement, nous avons les conséquences sur le plan de l'organisation et de la démarche pédagogique, de la caractéristique principale, correspondant à la tranche d'âge considérée.
- Horizontalement, nous avons la continuité à travers les six années qui assure une cohérence de toute la scolarité élémentaire.

En somme c'est à travers une cohérence des activités proposées sur les quatre axes de travail, et celle de la démarche pédagogique, que le cours d'EPS aidera l'enfant à développer le socle de compétences qui lui sont définies par les pouvoirs publics en termes de finalités.

## **1.3 : CADRE D'ETUDE**

Le Togo est situé en bordure du Golfe de Guinée, sur la côte Sud de l'Afrique Occidentale, entre le Ghana à l'Ouest et le Bénin à l'Est. Recouvrant une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>, il relie l'Océan Atlantique à l'Afrique Sahélienne et s'étire en une étroite bande de 600 km de long du Sud au Nord sur une largeur Est-Ouest de 50 à 150 km. La population togolaise est jeune et était estimée à 7 millions d'habitants en 2010. Le document de la Politique Nationale de la Population du Togo, adopté le 14 octobre 1998 précise que le nombre total d'enfants en âge d'aller à l'école élémentaire (6 -11 ans) passerait de 942.000 en 2000 à 1.431.000 en 2015, soit une augmentation de 52% sur 15ans. Le pays est divisé en 5 régions économiques qui sont du Nord au Sud la région des Savanes, la région de la Kara, la région Centrale, la région des Plateaux et celle Maritime. Chaque région économique est subdivisée en préfecture. Le Togo compte actuellement 33 préfectures. Pour une meilleure gestion du système éducatif, le découpage administratif respecte ce schéma à l'exception de la région maritime qui a été amputée de la préfecture du Golfe incluant la commune de Lomé pour en faire une sixième région éducative.

### **1.3. 1- Situation socio-économique et politique**

Au-delà des droits généraux des enfants appréhendés en terme de droit à l'éducation et aux loisirs, à l'alimentation, à la santé, au logement, à la vie, au développement et au bien-être, à l'égalité..., il existe au Togo comme partout dans les pays en développement, des problèmes spécifiques des enfants en situation particulièrement difficile : enfants privés du milieu familial, enfants en conflit avec la loi, enfants objets de trafic, enfants vulnérables et autre.

Il ressort de l'indice de pauvreté humaine (IPH), que 38% de la population, soit plus du tiers, qui vit dans une extrême précarité avec un minimum de savoir, est exposé à toutes sortes de maladies, à d'énormes difficultés pour accéder aux soins de santé et a par conséquent une durée de vie brève.

Ces problèmes évoqués sont communs à tous les pays en développement même s'ils sont vécus à des degrés divers. C'est pourquoi on constate au niveau international et national la mobilisation qui se traduit par la mise en œuvre des politiques et programmes pour apporter des solutions spécifiques.

Au niveau international, on peut retenir au niveau mondial la déclaration du millénaire qui met l'accent sur les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), au niveau continental, on peut citer le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

Au plan national, il existe des politiques et programmes généraux et sectoriels élaborés et mis en œuvre dans le domaine du genre, de la santé, de l'emploi, de la pauvreté ainsi que des efforts sur le plan de la démocratisation du pays. On note le plan cadre d'assistance des nations unies au développement (UNDAF) qui vise à promouvoir et à contribuer à un développement humain durable avec comme objectif la réduction de 50% de la pauvreté jusqu'en 2015. En matière d'éducation, l'UNDAF apporte une très grande contribution à la réduction de l'analphabétisme au Togo.

Depuis 2002, le projet Promotion de l'Emploi et Lutte contre la Pauvreté est exécuté avec l'appui du PNUD. D'autres programmes touchant les autres secteurs ont été élaborés et mis en exécution. En somme toutes ces stratégies et programmes sont actualisés et développés dans le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) validé en juin 2004 sur une base participative, impliquant tous les acteurs et partenaires au développement.

### **1.3.2- Articulation EPS, EPT, OMD, NEPAD et UNDAF**

L'ampleur des problèmes entraîne dans beaucoup de cas, une convergence entre la plupart des objectifs et stratégies mis en œuvre dans les différents programmes et politiques que sont les OMD, le NEPAD, l'UNDAF et l'EPT (Education Pour Tous).

Il s'agit en fait pour ces programmes et politiques de trouver les voies et moyens pour résoudre les problèmes. Un rapprochement entre les objectifs de l'EPS et ceux de l'EPT, des OMD, du NEPAD et du l'UNDAF montre que les uns et les autres s'intègrent. Tous ces objectifs sont donc en corrélation avec les objectifs majeurs retenus dans le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) au Togo. Le tableau qui suit met en exergue l'existence d'une corrélation entre les objectifs de ces programmes et ceux de l'EPS et prouve qu'ils s'intègrent.

**Tableau n°3 : intégration des objectifs de l'EPS à ceux de l'EPT, des OMD, du NEPAD et de l'UNDAF**

EPS	EPT	OMD	NEPAD	UNDAF
<b>Objectif-1 :</b> Contribuer à développer chez l'enfant des aptitudes dans les domaines psychomoteurs cognitifs et affectifs.	<b>Objectif-1 :</b> Favoriser la protection et l'éducation de la petite enfance.	-	-	<b>Objectif-2:</b> Contribuer à accroître le taux d'accès et d'encadrement de la petite enfance.
<b>Objectif-2 :</b> Offrir un cadre sécurisant de jeux aux enfants et rendre plus attractif l'école en lui permettant de s'intégrer dans son milieu.	<b>Objectif-2 :</b> Rendre l'éducation primaire obligatoire et gratuite.	<b>Objectif-2 :</b> Assurer l'éducation primaire pour tous.	<b>Objectif-1:</b> Collaborer avec les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales pour assurer que l'objectif international de développement visant à parvenir à une éducation primaire universelle d'ici l'an 2015 soit atteint.	<b>Objectif-1:</b> Contribuer à augmenter le taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite, surtout des filles
<b>Objectif-3 :</b> développer les attitudes permettant d'accéder à l'autonomie et à l'intégration sociale; préparation au monde du travail.	<b>Objectif-3:</b> Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes.	-	-	<b>Objectif-4:</b> Contribuer à assurer une préparation aux métiers.
<b>Objectif-4</b> Amélioration des apprentissages scolaires	<b>Objectif-4 :</b> Réduire de 50% le taux d'analphabétisme des adultes.	-	-	<b>Objectif-3:</b> Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme, surtout des femmes.
<b>Objectif-5</b> Promouvoir la pratique des APS des deux sexes, par des conditions idoines pour chacun lui garantissant la réussite.	<b>Objectif-5:</b> Atteindre la parité entre les sexes et l'égalité jusqu'en 2015.	<b>Objectif-3:</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	-	<b>Objectif-1:</b> Contribuer à augmenter le taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite, surtout des filles <b>Objectif-3:</b> Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme, surtout des femmes.
<b>Objectif-6 :</b> Amener chaque apprenant à réaliser des apprentissages sérieux et continus.	<b>Objectif-6 :</b> Améliorer la qualité de l'éducation	-	-	<b>Objectif 2 :</b> S'efforcer d'améliorer l'élaboration et la réforme des programmes, la qualité de l'informatique et de la télématique

Il ressort de ce tableau que l'EPS, les OMD, le NEPAD, et l'UNDAF concourent à l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT).

### 1.3.3- Description du système éducatif Togolais

#### 1.3.3.1- Cadre juridique et organisation

Le système éducatif togolais est régi et structuré par l'Ordonnance n°16 du 06 mai 1975 portant Réforme de l'Enseignement. Cette Ordonnance dispose en ses cinq premiers articles que: ***Les jardins d'enfants, les écoles primaires, les établissements secondaires ou techniques, les écoles spécialisées, les grandes écoles et instituts d'enseignement supérieur, etc. ont pour fonction, la formation intégrale du togolais. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de deux ans révolus à quinze ans. L'école, depuis les jardins d'enfants jusqu'à l'université, est mixte.*** L'école togolaise est divisée en quatre niveaux à savoir: l'enseignement du premier degré ; l'enseignement du deuxième degré, l'enseignement du troisième degré et l'enseignement du quatrième degré.

Par le décret n° 2003-229/PR du 29 juillet 2003 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2003-233/PR du 04 août 2003, le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche (MENR) est scindé en Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA) et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Ce qui traduit la volonté du gouvernement d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âge scolaire à travers le MEPSA auquel il revient de faire aboutir les objectifs de l'EPT à l'horizon 2015 et du millénaire pour le développement.

#### 1.3.3.2- Structure de l'enseignement du premier degré

L'enseignement du premier degré ou encore l'enseignement primaire comprend :

- le niveau préscolaire : les enfants y entrent à deux ans révolus pour une période de trois ans et,
- le niveau élémentaire: les enfants y entrent à l'âge de 5-6 ans révolus pour une période de six ans. Cet enseignement est sanctionné par le certificat de fin d'études du premier degré (CEPD), diplôme qui donne accès au premier cycle du secondaire.

Il est à noter, une rapide évolution des données statistiques à ce niveau d'enseignement puisque selon ***Togo-Annuaire national des Statistiques Scolaires 2009-2010***, on est passé de 422 et 5712 établissements en 2004 à 721 et 6049 en 2009, respectivement au préscolaire et à l'élémentaire.

**CHAPITRE 2 :**

**L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS FACE AUX MUTATIONS  
SOCIOECONOMIQUES, TECHNOLOGIQUES ET  
DIDACTIQUES**

Il s'agira dans cette partie d'un bref aperçu des programmes et des Instructions officielles (I.O) en EPS au premier degré, un exposé de la problématique de leur mise en œuvre, de l'émergence des nouveaux besoins socio-économiques et vitaux pour l'école (enjeux), et de la responsabilité des acteurs dans l'enseignement de l'EPS.

## **2.1- Rappel des programmes d'EPS et des Instructions officielles (I.O) en EPS au premier degré**

### **2.1.1- Le cadre législatif et réglementaire de l'enseignement de l'EPS**

L'ordonnance N° 16/MENRS du 6 mai 1975 relative à la réforme de l'enseignement au Togo a dégagé les options fondamentales de "l'Ecole Nouvelle Togolaise". Ce qui a permis la mise en place par arrêté N° 9/MENRS du 4 avril 1980 de la commission qui a rédigé les programmes et Instructions officielles de l'enseignement général de même qu'en EPS, conformément aux nouvelles orientations tracées par les pouvoirs publics. Ainsi sans faire un exposé exhaustif des I.O, nous allons dégager les grandes lignes de leur contenu.

### **2.1.2- Planification des Activités Physiques et Sportives à l'école élémentaire**

Les Activités Physiques et Sportives à l'école élémentaire sont fondées:

- d'abord sur une conception de l'éducation physique,
- ensuite sur une orientation,
- enfin la proposition d'un programme d'enseignement.

#### **❖ Conception d'une éducation physique à base sportive**

A travers ces Instructions Officielles, l'éducation physique à base sportive ne se réduit pas à la simple utilisation des techniques sportives pendant les séances prévues à cet effet. Elle n'est pas la juxtaposition brute de pratiques diversifiées et hétérogènes. Il s'agit sur la base d'une connaissance de la spécificité de chaque activité, de définir le sport en tant que moyen éducatif et partant de là, de rendre l'EPS plus vivante et plus mobilisatrice. En s'appuyant sur le sport beaucoup plus que par le passé, la préparation, l'initiation aux techniques des activités sportives, en général, seront davantage orientées vers le développement des sensations et vers la réflexion.

L'enseignant visera à travers son action à donner le goût, l'amour du sport à l'enfant, à développer harmonieusement son corps et son intelligence, à l'initier à la pratique du sport collectif et individuel, à corriger chez lui les déficiences physiques. Il lui revient aussi, dans la poursuite des objectifs assignés aux APS, de veiller à l'entretien de la santé physique de ses élèves par la régulation des grandes fonctions (respiration, circulation, digestion, et autres) et à la formation sociale et morale par l'intégration de l'enfant au groupe, la culture de la volonté, du goût de l'effort et du respect des règles de jeu.

### ❖ **Orientation générale: organisation, méthode et évaluation**

Pour dispenser le cours d'éducation physique et sportive, l'enseignant doit faire participer tous les élèves en organisant la classe en équipe ; adapter les règles de jeu au niveau de la classe. Aussi doit-il observer la pratique des élèves en vue de dépister les déficiences et les aptitudes.

Dans cette orientation générale deux méthodes d'enseignement sont recommandées: les jeux pré-sportifs et l'animation sportive. Ces méthodes seront adaptées aux différents niveaux scolaires.

#### **- Les Jeux Pré-sportifs : pour le cours préparatoire et le cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année**

A ce niveau, la Réforme propose des jeux collectifs pré-sportifs et des formes jouées. Quelle que soit l'adaptation pédagogique nécessaire à cet âge (5 à 8 ans); les exercices doivent, par la mise en jeu des grandes fonctions (respiratoire, circulatoire, digestive, neuro-motrice), conserver leur caractère "d'activation fonctionnelle" qui les situe bien dans le cadre d'une EPS généralisée.

L'enseignant doit s'efforcer à ces niveaux à :

- assurer en premier, un bon renforcement du système neuro- musculaire ;
- donner à l'enfant sa dose hebdomadaire de mouvements, d'une manière harmonieuse et efficiente.
- habituer progressivement l'enfant à un travail collectif coordonné et dirigé ;
- habituer l'enfant à respecter les règles de jeu et lui donner la notion de vie en groupe.

## - L'Animation sportive: pour le cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année et le cours moyen.

L'animation sportive concerne le cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année et le cours moyen (9 à 12 ans)

Dans cette méthode, l'enseignant doit savoir que la séance d'EPS comporte à cet effet: la prise en main, la mise en train, la partie principale et le retour au calme. La partie principale comprend:

- une explication et démonstration du jeu ou de l'exercice,
- le déroulement du jeu ou de l'exercice au cours duquel l'enseignant note les insuffisances et les aptitudes,
- la phase de corrections et de consolidations.

### - L'évaluation

L'observation des progrès accomplis par les élèves est une préoccupation constante de l'institution. Les épreuves de contrôle "ne doivent pas faire l'objet de séances particulières. Elles se situent dans le cadre des séances normales sans interruption du travail."

### ❖ Les programmes

Les disciplines proposées sont entre autres :

- **Formes jouées**

Ce sont entre autres : les rondes dansées, chantées ou mimées, la passe à 10, le cache-cache, saute mouton, etc.

- **Jeux pré-sportifs**

Ils sont constitués de courses, de sauts, de lancers.

- **Danses folkloriques** (Une à deux danses par trimestre).

## 2.2- Problématique de la mise en œuvre des programmes d'EPS à l'école primaire: une discontinuité ou un paradoxe ?

Les Instructions Officielles(I.O) ont fait de l'EPS une discipline d'enseignement et garantissent son enseignement effectif à l'école en fixant notamment son statut. Elles lui ont défini des plages horaires sur l'emploi du temps de chaque classe. Mais comme le confirme aussi l'analyse de la CONFEMEN et de la CONFESJES sur la situation de l'EPS à l'école primaire, ***dans la pratique, ces dispositions ne sont***

***pas appliquées et très peu de place est laissée à cette discipline dans l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires***<sup>11</sup>. D'autres travaux d'évaluation de la pratique de l'EPS ont révélé qu'un travail énorme de motricité et de psychomotricité se réalise dans le préscolaire où les enfants sont pris en charge entre deux (02) et cinq (05) ans. Il est donc clair que, six années durant (au moins), les apprenants qui accèdent au cours élémentaire ne bénéficient plus d'un encadrement sérieux en activités physiques régulièrement organisées. En renouant avec l'EPS au secondaire, une discontinuité de six ans, qui constitue un gap important dans les apprentissages psycho-socio-moteurs fondamentaux, marque ainsi la pratique des activités physiques chez les apprenants.

Or, pour bénéficier pleinement des bienfaits de l'EP, **Lafon** (1979) insiste sur les aspects méthodique et régulier de sa pratique. Ce qui met en exergue un paradoxe dans la mise en œuvre des programmes d'EPS dans l'enseignement au Togo.

Des recherches menées par d'éminents psychologues, (**Brunet, Piaget, Wallon** etc.)<sup>12</sup>, sur les étapes de développement de l'enfant ont mis en évidence le rôle important que joue l'activité motrice dans le développement des fonctions cognitives du nouveau-né et du jeune enfant. Ces études menées sur la croissance chez l'enfant ont révélé de grands changements sur plusieurs plans (physique, mental, physiologique,...). De même que le développement morphologique chez l'enfant, les composantes de la coordination (orientation, différenciation, équilibre, réaction, rythme) et de la condition physique (endurance, force, vitesse, mobilité) ne se développent pas de façon linéaire, mais plutôt à des moments précis et non simultanés. Ce sont des moments de développement maximaux appelés phases sensibles qui nous renseignent sur les périodes les plus indiquées chez l'enfant au cours de sa croissance afin de l'aider à développer des capacités comme nous le montre le tableau ci-dessous.

---

<sup>11</sup> - **CONFÉJES & CONFEMEN, o.p.cit**, p-5

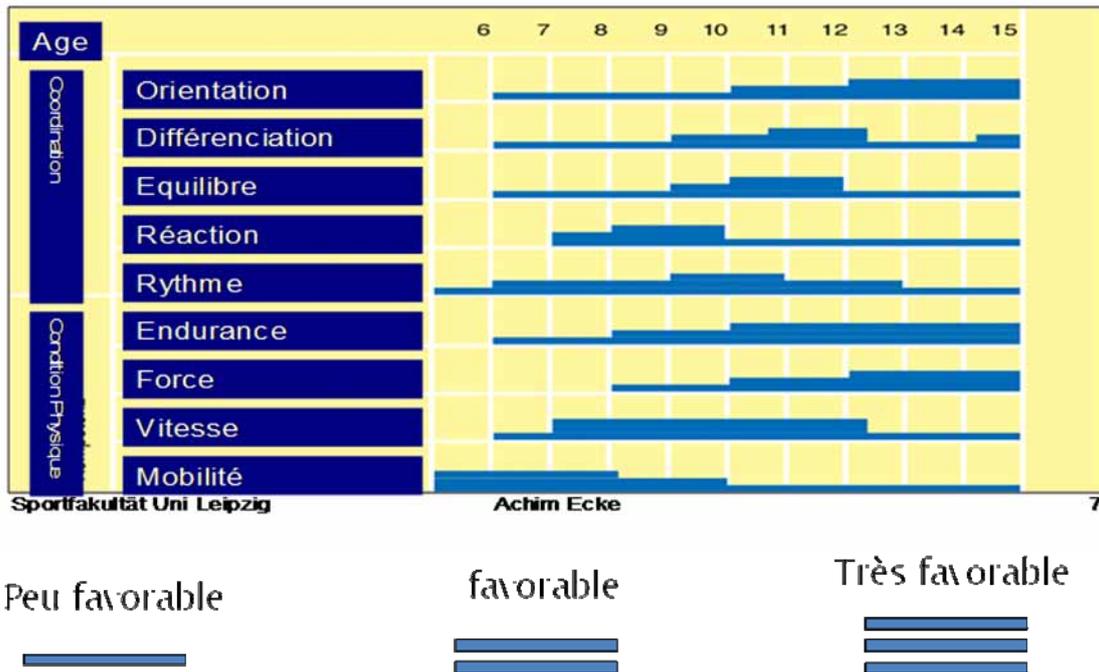
<sup>12</sup> -Ibid., p-7

**Tableau n°4: les périodes les plus favorables pour le développement des capacités physiques, motrices et comportementales**

## Les phases sensibles



### Aspects du Développement Phases sensibles de l'entraînement



Sportfakultät Uni Leipzig

Achim Ecke

7

Peu favorable                      favorable                      Très favorable

IAAF TOECS Level I Lecturers Course



En se référant à ce tableau, la discontinuité de la pratique des APS à l'école (de 6 à 12 ans), correspondant à la durée du cours élémentaire, fait perdre aux apprenants toutes les acquisitions réalisées au préscolaire et ne les met pas dans des dispositions idéales pour réaliser des apprentissages sérieux et progressifs au secondaire.

On peut donc dans ces conditions, comprendre le taux élevé des dispensés enregistrés au secondaire en EPS puisqu'il est clair que les acquisitions doivent être entretenues avant d'être améliorées et que les habiletés larges doivent précéder celles fermées afin que les apprenants puissent s'adapter à la progressivité des difficultés contenu dans les programmes. C'est dire donc que le contexte actuel de l'EPS à l'école, malgré les nombreux efforts des institutions chargées de la mise en

œuvre de ses programmes, constitue un véritable paradoxe dans la logique de la pratique sportive. L'âge des apprenants à l'école élémentaire, est le moment indiqué chez les enfants pour l'édification des paramètres d'autonomisation dont ils ont besoin pour la construction de leurs savoirs et qui les prépare pour supporter les conditions de la pratique sportive de haut niveau.

Il convient dans cette analyse de l'enseignement de l'EPS, de circonscrire son importance pour l'école, dans la dynamique des mutations qui lui sont prescrites par les nouvelles autorités en place, en adéquation avec les nouveaux besoins communautaires.

### **2.3- L'émergence des nouveaux besoins socio-économiques et vitaux**

Les nouvelles orientations éducatives institutionnelles, en rapport au rôle assigné à l'école, prennent appui sur des indicateurs donnés par l'analyse de l'évolution sociale. En effet, les autorités ont engagé l'école dans une dynamique de "Projet d'Ecole" (**PE**). Cette option s'explique par deux raisons. D'une part, l'incapacité de la nouvelle génération à mobiliser les ressources (savoirs, savoir-faire, savoirs-être, stratégie et autres supports) acquises dans le contexte scolaire pour résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés et créer les conditions de leur propre développement. D'autre part, le souci du **PE**, exprimé dans le **PSE**<sup>13</sup>, tient d'une promotion du fonctionnement de l'école basé sur la motivation et l'implication des différents acteurs, en conformité avec les réelles diversités des situations locales. Le **PE** vise donc à contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, à l'acquisition des valeurs de référence dans le milieu, à l'élargissement de l'accès, à l'accroissement de l'efficacité de l'école et à son intégration dans son milieu.

Face à cette nouvelle mission de l'école, l'EPS qui est une discipline d'enseignement aux enjeux multiples notamment pédagogique, éducatif ou partenarial, doit y occuper une place de choix ; car les nouvelles orientations de l'école s'accordent bien avec ses finalités. Ces enjeux de l'EPS pour l'école peuvent être classés en trois catégories: éducatif et pédagogique et partenarial.

---

<sup>13</sup> - PSE : Plan Sectoriel de l'Education

### 2.3.1- Enjeu éducatif de l'EPS

L'école dispose de plusieurs moyens pour atteindre son objectif de développement de la personne de l'élève. Mais la particularité de l'enjeu que révèle l'EPS pour l'école réside dans ses atouts pédagogiques dus à l'action motrice sur laquelle elle s'appuie. En effet, les facteurs de l'action motrice qui sont la coordination motrice globale, visuelle et manuelle (motricité fine), le schéma corporel, la latéralité, l'organisation spatiale et temporelle, l'orientation droite-gauche ou encore la perception et la discrimination visuelles sont à l'origine d'une pluralité de transformations conduisant l'enfant à un développement total.

Il faut rechercher des comportements pour vérifier les processus mentaux dans les processus enseignement/apprentissage, c'est-à-dire la compréhension des apprenants; alors qu'en EPS le niveau de compréhension des élèves est immédiatement vérifiable par des actes moteurs.

De nombreux chercheurs (**Cratty**, 1973 ; **Humphrey**, 1975 ; **Green, Werner** et **Burton**, 1979 ; **Le Boulch**, 1984 ; **Donnet**, 1993)<sup>14</sup> ont montré que l'apprentissage des concepts ou d'habiletés de base se réalisent à partir de l'éducation motrice ; ce qui confirme bien l'idée que le mouvement motive l'enfant et renforce ses acquisitions aux moyens de la facilitation proprioceptive.

La particularité de l'EPS concerne aussi l'immédiateté du feedback reçu par les élèves au cours des activités motrices, par la connaissance immédiate du résultat de leurs prestations, ce qui marque une rupture avec les séances d'apprentissages traditionnelles et suscitent ainsi un plus grand intérêt pour les apprenants. Pour un apprentissage d'écriture par exemple, lorsqu'un enfant constate qu'il a déchiré sa feuille parce qu'il a trop appuyé sur son crayon ; cette sensation de la pression lui provient de ses récepteurs proprioceptifs, il pourra alors moduler sa force pour ne laisser qu'un tracé approprié. Cela constitue aussi un réel atout pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou un rythme d'apprentissage plus lent.

L'EPS est source de mouvements, elle concourt à l'expérience multi sensorielle en intégrant les perceptions visuelles, tactiles et proprioceptives fournissant une base étendue et riche à la formation par exemple des concepts d'espace et de temps. En prenant l'exemple de l'enfant qui apprend à écrire, sa

---

<sup>14</sup> - in **Rigal**, O.p.cit, page-2

vision guide sa main et assure avec le concours des sensations kinesthésiques, la correction du geste graphique en modifiant les programmes moteurs à l'origine de la contraction tels que les informations musculaires et articulaires.

L'activité motrice favorise la mise en exécution des situations proches des jeux, mais qui, lorsqu'elles sont bien choisies, augmentent considérablement la participation de l'enfant au processus d'enseignement/apprentissage. Elle sollicite donc l'engagement actif des élèves. Lorsque ces situations proposées laissent plus d'autonomie aux élèves, pour qu'ils recherchent par eux-mêmes les solutions possibles des problèmes qui leur sont posés à travers des situations pédagogiques proposées, l'apprentissage est optimal.

L'EPS ou l'action motrice peut permettre l'acquisition de plusieurs notions telles que la lecture et l'écriture; celles-ci pouvant être transposées dans différentes situations. L'exemple de la discrimination de certaines lettres de l'alphabet se reposant sur des indices spatiaux, qui renvoient à l'orientation droite/gauche en est une illustration. Lorsque l'enfant confond les lettres "b" et "d" pour lui faciliter la distinction, il suffit de l'aider à se situer la position de la boule par rapport à la barre en référence à l'axe du corps et à ses parties droite et gauche.

L'EPS a donc une portée éducative qui n'est plus à démontrer et que l'école doit explorer pour s'intégrer à son environnement. Les APS doivent permettre à l'école qui a la vocation explicite d'éducation socialement reconnue, de prendre en charge l'enfant à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. En effet, par la réalisation des APS péri ou para scolaires et l'exploitation de toutes les potentialités disponibles de son milieu, l'école peut réaliser son encrage dans son environnement.

### **2.3.2- Enjeu pédagogique de l'EPS**

L'EPS à l'école vise la réussite de tous les apprenants grâce à une pédagogie active et efficace par : La prise en compte des besoins spécifiques de chaque enfant, La diversification des styles d'enseignement /apprentissage (partir du vécu corporel pour amener l'enfant à comprendre des notions théoriques et abstraites), Le respect des rythmes d'apprentissages des apprenants, Les valeurs, intérêts et les goûts des enfants, etc.

L'activité physique s'adapte bien lorsqu'elle est méthodique, à des fins éducatives, rééducatives, thérapeutiques, sportives, de loisir, d'expressions, utilitaires et professionnelles.

Sur le plan pédagogique, l'EPS est une intervention qui utilise le mouvement. Or pour permettre le développement de la personne, en particulier l'amélioration de l'efficacité physique, on fait recours à l'activité motrice.

La pédagogie active qui met l'apprenant dans des situations pour susciter en lui une mobilisation des connaissances acquises au cours de son expérience pour comprendre et expliquer des concepts nouveaux, s'appuie sur la pensée et la réflexion. Or, l'EPS par des séances bien conduites concourt au développement de la conscience et de la maîtrise du schéma corporel, conduisant à la maturation du système nerveux. Il est connu que la modification des réflexes, le fonctionnement des différents systèmes sensoriels ainsi que l'amélioration des processus perceptifs et cognitifs sont liés à la maturation de ce système nerveux (Rigal R., 1996). Aussi, que le processus d'apprentissage d'un concept se décompose en trois phases:

- ✚ une première qui consiste à se familiariser avec le concret par des exemples multiples et diversifiés, elle s'illustre en EPS par la manipulation des objets, le vécu du concret,
- ✚ Ensuite, la phase de représentations, l'intériorisation des exemples qui mène à la construction d'images mentales et à un début de compréhension du contexte, favorisée toujours par la pratique de l'activité physique,
- ✚ Et enfin, la formation du concept avec l'abstraction et sa dissociation du concret.

Il est donc clair que l'EPS est un outil pédagogique qui peut jouer deux fonctions:

- Une première, liée au développement de la pensée et la réflexion chez l'enfant lui permettant de mobiliser ses connaissances pour surmonter les difficultés auxquelles il est confronté dans différentes situations d'apprentissage.
- Une seconde parce qu'elle donne aux enseignants, dans un processus d'apprentissage de concepts ou d'algorithmes, un répertoire d'exemples multiples et diversifiés concrets aux quels l'enfant s'est déjà familiarisé, leur permettant de les structurer pour que les apprenants puissent les intégrer.

Dans un processus d'enseignement/apprentissage du concept de périmètre par exemple, on peut facilement faire acquérir aux élèves cette notion, par une illustration au moyen des côtés d'un terrain ou d'un plateau que ces derniers viennent de parcourir à l'occasion d'une séance d'EPS. Il est donc impérieux, eu égard à l'importance que revêt l'enseignement de l'EPS dans un processus enseignement/apprentissage, que **le projet d'école** s'en serve pour atteindre son objectif d'éducation de qualité.

### 2.3.3- Enjeu partenarial de l'EPS

L'EPS constitue aujourd'hui une véritable aubaine pour l'école et ses partenaires afin de réaliser leur mission d'éducation. Elle peut donc participer dans une grande part, au développement de la personne et de son milieu si on y prend toutes les dispositions pour son enseignement sérieux. Véritable outil d'intégration, l'EPS peut placer l'école plus au centre des préoccupations de la société. Dans ce sens, l'EPS peut être un outil de concrétisation d'un partenariat entre l'école, son milieu et d'autres partenaires.

L'école nouvelle, dans son nouveau contexte de *projet d'école* à travers l'EPS, peut mobiliser les potentialités disponibles de son milieu pour accomplir sa mission. Pour être une **école de qualité**, le *projet d'école* doit être un vecteur de développement de sa communauté. L'EPS dans ce sens peut servir d'outils pour un partenariat entre l'école et ses différents partenaires autour des nouveaux défis à relever. C'est par l'amélioration des résultats scolaires, que l'école contribuera au développement socio-économique de la communauté et dans ce sens aussi, l'EPS constitue un excellent moyen.

La pratique de l'EPS à l'école élémentaire constitue une préoccupation pour L'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) en référence à son projet "kids' Athletics" initié depuis 2003 dans les pays membres. La pratique de l'EPS pourrait bénéficier dans le cadre d'un partenariat avec l'IAAF, d'un appui technique, matériel et didactique pour sa réussite dans les écoles primaires.

La CONFESJES qui, dans la même veine, a élaboré en 1992 un programme d'éducation physique et sportive destiné à l'école primaire de ses pays membres dont le Togo, offre une opportunité partenariale, surtout avec son nouveau partenariat avec la CONFEMEN pour la relance de l'EPS à l'école primaire.

Aussi la pratique de l'EPS à l'école représente un enjeu partenarial pour l'école et ses partenaires en matière d'éducation tels que : le PNUD, UNDAF, Plan- Togo, Aide et Action, etc. L'école peut bénéficier de l'appui dans cette pratique, et dans le cadre de la décentralisation en cours, de la coopération décentralisée entre les communes nationales et celles étrangères.

## **2.4 - La responsabilité des acteurs dans l'enseignement de l'EPS.**

Comme tous les autres moyens d'éducation, l'EPS relève de la responsabilité de l'Etat à travers les institutions mises en place à cet effet. En effet, l'Etat a pour mission de garantir à tout citoyen, l'éducation élémentaire comme le réaffirme **la Constitution de la Quatrième République (1992)** en son article 12 : ***tout être humain a droit au développement, à l'épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel de sa personne***<sup>15</sup>. En plus, l'**Ordonnance n°16 du 06 mai 1975** portant Réforme de l'Enseignement, dispose que : ***L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de deux ans révolus jusqu'à quinze ans.***

C'est pourquoi, depuis 1972, il a été créé le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (MJSC), qui a la mission de l'enseignement de l'EPS à l'école et de l'organisation des compétitions sportives scolaires et universitaires. Malheureusement, ce dernier ne gère pas les enseignants des écoles élémentaires qui sont les premiers acteurs de l'enseignement de l'EPS à ce niveau. On peut même s'interroger si cette situation ne constitue pas un obstacle à la pratique de l'EPS à ce niveau ?

Vu l'enjeu que l'EPS représente, son enseignement devrait mobiliser plusieurs acteurs. Au-delà des acteurs directement impliqués (élèves, enseignants, parents d'élèves, autorités scolaires, fédérations sportives, le Ministère des Sports et autres), dans le contexte de la politique de décentralisation amorcée, l'enseignement de l'EPS doit se matérialiser par des contrats d'une part entre l'école et sa collectivité locale et, d'autre part, avec d'autres partenaires.

Tous les acteurs qui œuvrent donc pour l'éducation ou le sport devront être mobilisés pour l'effectivité de l'enseignement de l'EPS dans les écoles élémentaires.

---

<sup>15</sup> - **LA CONSTITUTION DE LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE DU TOGO REVISEE EN 2002, article 2**

***CHAPITRE 3:***



**LA METHODOLOGIE**

Dans ce chapitre, après un rappel des objectifs et de l'hypothèse de notre recherche, nous présentons le lieu et les sujets de notre enquête, l'instrument de collecte de données, la collecte des données et la procédure de leur traitement.

## **1- Rappel des objectifs et des hypothèses**

L'analyse des attitudes et comportements montre qu'ils dépendent de plusieurs facteurs dont les perceptions et les préjugés qui sont à la base de nos motivations. Alors que s'interroger sur la motivation à un comportement, c'est s'engager dans une démarche inductive (établir une relation entre un comportement et un stimulus). Ainsi dans le contexte de notre recherche, le simple fait de constater une attitude peu favorable à l'enseignement de l'EPS reste insuffisant. Il nous faudra identifier à partir des facteurs externes, ceux ayant une vertu explicative des comportements des acteurs de l'enseignement de l'EPS. L'objectif de cette recherche est de déterminer les fondements des attitudes et comportements des acteurs ayant en charge l'enseignement de l'EPS dans les écoles élémentaires.

Il s'agira concrètement dans cette recherche, de vérifier si les attitudes des acteurs de l'enseignement de l'EPS ne sont pas influencées par:

- le manque de formation des ressources humaines,
- le manque d'évaluation en EPS,
- l'appréhension de la réussite scolaire,
- le niveau d'informations sur l'éducation physique et sportive,
- la valeur ajoutée du sport,
- l'inexistence des ressources matérielles et des installations,
- le déficit de volonté politique,
- ou enfin la double appartenance de la discipline à deux ministères.

Puisque nous postulons que le manque de motivations et les perceptions négatives des acteurs œuvrant dans le secteur (principalement les élèves, les enseignants, les chefs d'établissements et les autorités scolaires et sportives), sont les principales raisons qui sont en relation avec la discontinuité de l'enseignement de l'EPS; ce qui induit une incohérence entre la planification des A.P.S et leur mise en œuvre dans le système éducatif en général, notre démarche consistera à trouver des éléments de clarification pouvant étayer cette hypothèse.

## 2- Le lieu de l'enquête :

La présente étude a été réalisée au niveau des six Régions éducatives du Togo et dans cinq écoles primaires par région. Elle a concerné certains établissements préscolaires (jardin d'enfants), du secondaire et universitaire. L'ensemble de ces établissements qui ont été ciblés pour notre enquête sont classés par région éducative dans le tableau qui suit.

*Tableau n°5 : répartition de la population des enquêtés par région éducative*

<b>Région Educative</b>  <b>Lieu d'enquête</b>	Lomé-golfe	Région Maritime	Région des Plateaux	Région Centrale	Région de la Kara	Région des Savanes
Etablissements Préscolaires	Hédzranawoé- annexe, EPL Gloria EPL Sinäï	Daviémodji	EPP Camp lom nava	EPP Centrale	Ecole Centrale de Kara	EPP Bodjopal
Etablissements Elémentaires	- EPP Kélégougan " AnikoPalako "Hédzranawé A+B "Attiegou A+B " Jean Paul-II	EPP Weme A+B+C " Daviémodji A+B " Boloumodji A+B+C " Davié "Davié Kpodji	EPP Agbonou- CEET " DjamaKpota " Kossi-Kiti "Camp peleton " Camp Lom nava	EPP Koma-II " Tchawanda " Didaourè " Gendar- merie " Centrale- Sokode	EPP Centrale A+B " Karouza " Dongoyo " Agamadè " Chaminade	EPP Badjopal " Zoumouta "Kombonloaga " du Camp " Mission Catholique
Etablissements secondaires et Universitaires	Lycée Hédzranawoé, UL + l'INJS	CEG Davié	CEG Agbonou	CEG Tchawanda	Collège Adele + UK	CEG Kombonloaga
Inspections (IEPP)	Lomé Aéroport	Zio-sud	Ogou-nord	Tchaoudjo sud	Kozah-sud	Dapaong

Avant d'accéder aux établissements scolaires, nous nous sommes rendus d'abord dans les Directions Régionales de l'éducation, dans une des inspections de chaque chef-lieu des régions éducatives. Aussi notre recherche nous a conduit dans des Directions centrales (Direction des Enseignements Préscolaire et Primaire (DEPP),

Direction de l'Education Physique (DEP), Direction des Sports Scolaire et Universitaire (DISSU), Direction des Etudes, de la Recherche et de la Planification du MSL (DERP)), à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), au Comité National Olympique (CNOT), au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire et de l'Alphabétisation et enfin au Ministère des Sports et des Loisirs.

### 3 – La population d'étude

Pour cette étude, différents acteurs qui sont de notre avis, les plus mêlés à l'enseignement de l'EPS, surtout au primaire, ont été interrogés. Il s'agit, des apprenants (de l'élémentaire, du secondaire et universitaire), des enseignants des jardins d'enfants, de l'élémentaires, des chefs d'établissements, des inspecteurs du premier degré, des directeurs régionaux, des directeurs centraux, des membres de cabinets ministériels et du Président du CNOT. Leur effectif est mentionné par catégorie d'acteurs dans le tableau qui suit:

**Tableau n°6- répartition de la population d'étude par leur statut**

<b>Institutions</b> <b>Acteurs interrogés</b>	Jardin d'enfants	Ecoles élémentaires	ETS Second- et Univ	IEPP	D.R	Directions Centrales	Ministères	Institutions rattachées /MSL	<b>Total</b>
Apprenants	-	180	70	-	-	-	-	-	250
Enseignants	22	228	-	-	-	-	-	-	250
Chefs d'ETS	02	38	-	-	-	-	-	-	40
Inspecteurs	-	-	-	06	-	-	-	-	06
Directeurs Régionaux	-	-	-	-	04	-	-	-	04
Directeurs Centraux	-	-	-	-	-	04	-	-	04
Membres de cabinets	-	-	-	-	-	-	02	-	02
Directeur INJS	-	-	-	-	-	-	-	01	01
Président du CNOT	-	-	-	-	-	-	-	01	01
<b>Total</b>									<b>558</b>

Notre échantillon est composé de quatre cents trente deux (432) Hommes et de cent vingt-six (126) femmes.

## **4- Les instruments de collecte des données**

Le questionnaire et le guide d'entretien nous ont servi d'outils pour notre investigation.

### **4.1 - Le questionnaire**

Selon **Quivy (1978)**, *un questionnaire, par définition est un instrument rigoureusement standardisé, à la fois dans le texte des questions et dans leur ordre*<sup>16</sup>. C'est donc cet outil qui nous a permis de recueillir auprès de notre population les informations dont nous avons besoin pour notre étude. Par ce questionnaire l'occasion était donnée à nos sujets d'exprimer librement leurs opinions. Nous avons, pour l'occasion utilisé trois questionnaires: un premier adressé aux apprenants, le second pour les enseignants et le dernier pour les chefs d'établissements. Ces questionnaires comprennent des questions ouvertes, fermées et mixtes en fonction de nos objectifs.

### **4.2 - Le guide d'entretien**

Il nous a permis de recueillir des informations auprès de certaines personnalités à savoir les Inspecteurs, les Directeurs Régionaux et Nationaux, le Directeur du Cabinet du MEPSA, du Secrétaire Général du MSL et le Président du CNOT.

Il est à noter que notre guide d'entretien et le questionnaire sont organisés en thèmes dont:

- Le niveau de connaissances en Education Physiques et sportives.
- La place de l'E.P.S dans les programmes d'enseignement à l'école élémentaire.
- La planification et la mise en œuvre de l'EPS dans l'enseignement élémentaire.
- Le niveau de responsabilité des acteurs dans l'enseignement de l'EPS.
- Difficultés et suggestions pour une meilleure pratique de l'EPS à l'école élémentaire.

---

<sup>16</sup> - in monographie **ZIBO A.** (2010), page 37.

## **5- Collecte des données**

La lettre de recommandation du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire et de l'Alphabétisation, celle du Secrétaire Général du Ministère des Sports et des Loisirs (en annexe), nous ont permis d'accéder facilement aux services centraux et déconcentrés et aux établissements universitaires. En outre, les inspecteurs nous ont facilité l'accès aux différents établissements scolaires. Dans ces derniers, les responsables et leurs collaborateurs nous ont réservés un accueil empreint d'amitié, de collaboration et surtout de compréhension ; ils nous ont aidés dans notre démarche par leur sens d'organisation. Ce qui nous a permis d'administrer directement nos questionnaires et de les récupérer aussitôt.

Dans les Ministères, les Directions centrales tout comme au CNOT, nous avons dans un premier temps pris un rendez-vous avant de nous entretenir avec nos interlocuteurs. La même démarche a été utilisée s'agissant des directions régionales et des inspections préfectorales.

Notre démarche ne s'est pas déroulée sans difficulté; notre plus grande difficulté a été en relation avec la période de notre enquête. En effet, le moment de notre enquête a coïncidé avec les grandes vacances scolaires et certains responsables régionaux n'étaient pas sur place (notamment dans les régions des savanes et des plateaux), néanmoins nous avons bénéficié des services de leurs collaborateurs.

## **6- Traitement des données**

Après avoir rassemblé tous les questionnaires remplis, nous sommes passés à l'étape de dépouillement des résultats. Cette étape a consisté, pour nous d'abord, à ranger nos questionnaires suivant le statut, le profil et le sexe du répondant (voir questionnaire en annexe), ensuite nous les avons traités par catégorie d'acteurs. Pour chaque catégorie, le dépouillement s'est fait par thème contenant un certain nombre de questions. Ainsi, question par question, nous sommes parvenus à en faire le décompte. Nous avons procédé au calcul des pourcentages que nous avons présentés sous forme de tableaux ou de graphiques. Enfin nous avons interprété les résultats, bien entendu, dans ce cadre, nous avons tenu compte, du statut de notre population. Notons également que, dans la présentation des résultats, certaines

réponses ont été présentées sous forme synthétique ou alors elles ont été reprises en intégralité dans les tableaux.

Dans cette démarche, nous nous sommes intéressés à une approche déductive qui consiste à émettre une hypothèse de travail puis à essayer de la vérifier par l'analyse des résultats. Ainsi, nous avons procédé au traitement des données en trois étapes:

- La première étape a consisté à décrire notre objet en le mettant en relation avec les autres,
- Ensuite, l'explication des phénomènes que nous avons décrits par le biais d'hypothèses explicatives qui seront confirmées et étayées par l'enquête et les lectures,
- Enfin énoncer une règle générale ou un système d'idées à partir des éléments décrits, analysés et expliqués. Signalons que ces affirmations sont susceptibles d'être critiquées ou réfutées par d'autres enquêtes ou l'apparition d'autres éléments.

**CHAPITRE 4 :**

**PRESENTATION ET DISCUSSION DES RESULTATS**

## **4.1- LA PRESENTATION ET L'ANALYSE DES RESULTATS**

#### **4.1.1- PRESENTATION GENERALE DE LA POPULATION D'ETUDE**

Nous rappelons que nous avons travaillé sur 558 sujets qui ont effectivement répondu à nos questions.

Nous avons utilisé un questionnaire pour recueillir des informations chez les apprenants (il comporte 19 questions), les enseignants (18 questions) et les chefs d'établissements (avec un questionnaire de 19 questions).

Par contre, avec les autorités scolaires et celles ayant en charge la politique sportive, nous avons choisi un guide d'entretien. Le premier comporte 12 questions et le second, 11 questions.

Nous désignons sous le terme d'apprenants : les élèves du cours élémentaire, secondaire et du niveau universitaire qui sont au nombre de 250.

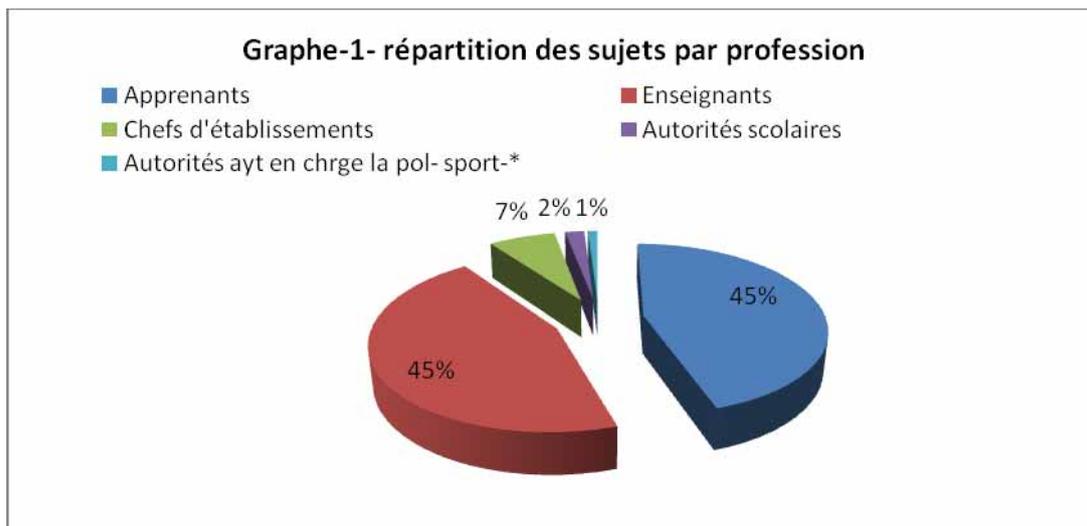
Par autorités scolaires, nous désignons : les inspecteurs, les directeurs régionaux et centraux et les membres de cabinet du MEPSA, ils au nombre de 12.

Notre échantillon comporte aussi des autorités ayant en charge la politique sportive notamment de directeurs centraux et du secrétaire Général du MSL, des responsables des institutions rattachées (directeur de l'INJS et président du CNOT), ils sont au nombre de 6.

#### **Selon la profession**

Notre échantillon est composé de 558 sujets dont :

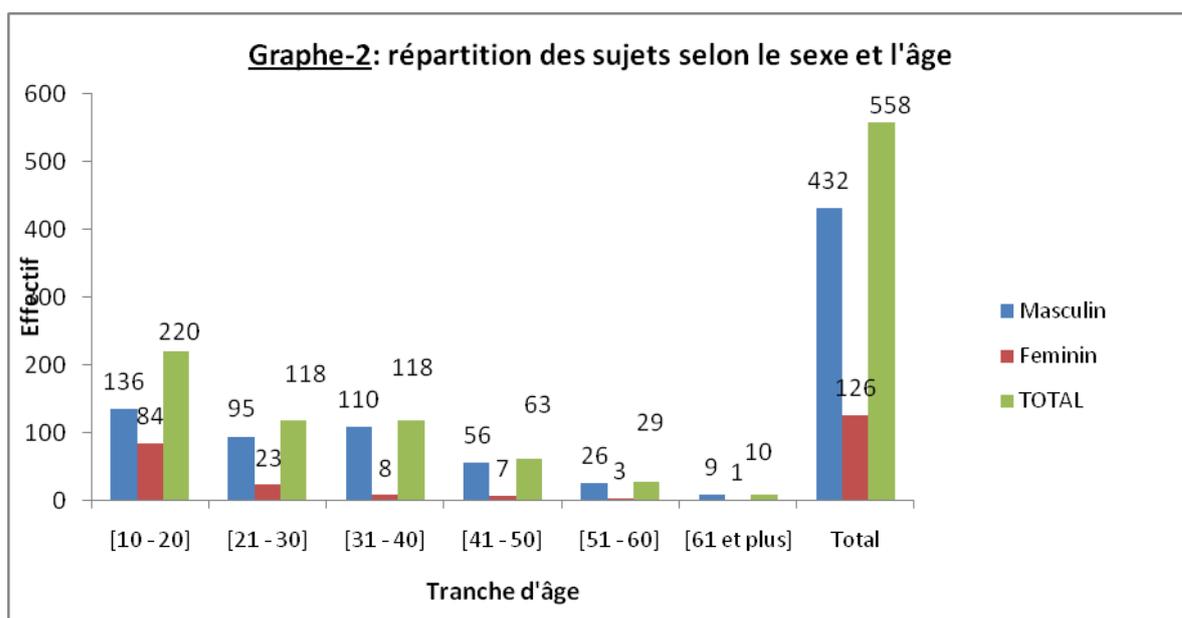
- 250 apprenants, qui font 45% de l'échantillon,
- 250 enseignants du préscolaire et du cours élémentaire qui font aussi 45%,
- 40 chefs d'établissements du préscolaire et de l'élémentaire, ils font 7% de l'échantillon,
- 12 autorités scolaires, qui font 2% de l'échantillon,
- 6 autorités ayant en charge la politique sportive représentant 1% de notre échantillon; tous ces effectifs sont représentés dans le graphe-1



\* *Autorités ayant en charge la politique sportive*

### ✚ Selon le profil

Il est à noter que notre population d'étude est constituée des sujets des deux sexes, ayant un âge leur permettant de répondre eux-mêmes à nos questions (le graphe2)



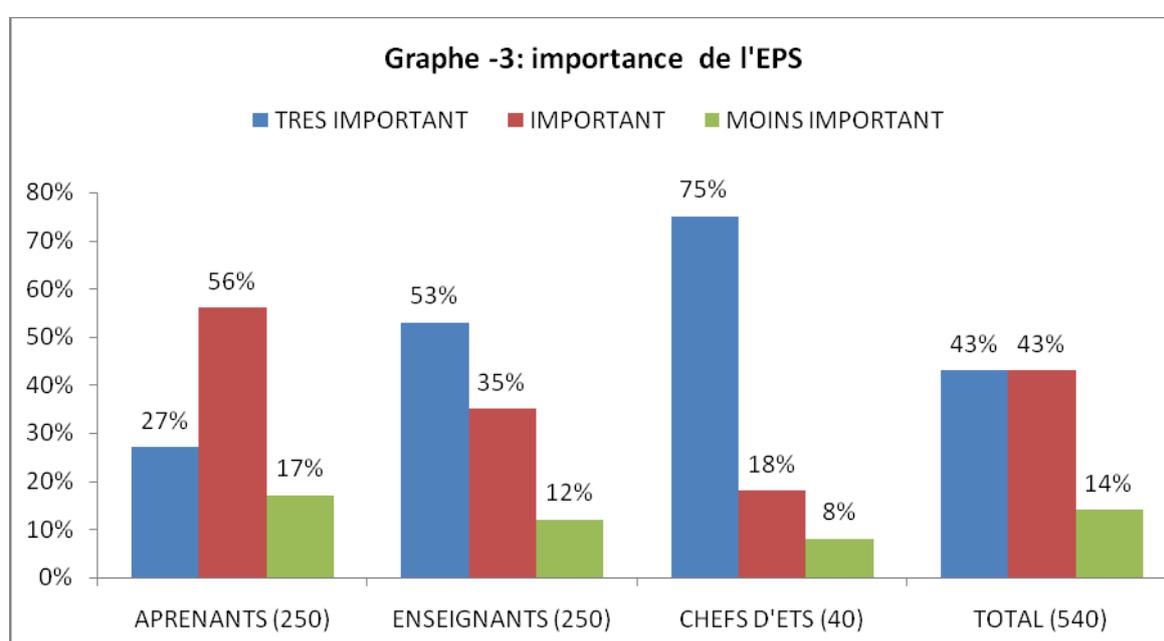
Notre échantillon est formé de 432 hommes soit 77 % de nos sujets et 126 femmes représentant 23 % de l'effectif total. Ils ont dans la majorité un âge situé entre 10 et 50ans soit 93% de l'effectif total.

#### 4.1.2- SUR LE NIVEAU DE CONNAISSANCE EN EPS

##### Apprenants, Enseignants et Chefs d'établissement

Sur ce premier thème des questionnaires adressés aux apprenants, enseignants et chefs d'établissements, des questions respectivement au nombre de 7, 6 et 4, qui leurs ont été posées, nous ont permis d'apprécier l'importance qu'ils accordent à l'EPS dans la formation de l'enfant à l'école. Pour tout synthétiser, nous avons ramené ces questions en deux principales qui se réfèrent à : l'importance que revêt l'EPS pour l'enfant et les raisons qui justifient cette importance.

##### *1 - Est-il important de faire l'EPS à l'école élémentaire ?*



Les réponses que nous avons recueillies montrent que sur un effectif total de 540, constitué par les apprenants les enseignants et les chefs d'établissements, 43% accordent une très grande importance à l'EPS dans la formation à l'école élémentaire. Dans le même sens 43% du même échantillon confirment leur choix qui fait de l'EPS une discipline importante à ce degré d'enseignement. Cette perception positive de nos sujets sur l'importance de l'EPS dans la formation élémentaire (soit 86%) s'accorde aux résultats de nombreuses recherches qui confèrent à la pratique des EPS un rôle capital.

##### **2- Synthèse des raisons évoquées**

Les raisons évoquées par nos sujets sont résumées dans le tableau ci-après.

**Tableau-7 : synthèse des arguments en faveur de l'importance de l'EPS pour l'enfant.**

<b>Acteurs interrogés</b>	<b>APPRENANTS (250)</b>		<b>ENSEIGNANTS (250)</b>		<b>CHEFS D'ETS (40)</b>		<b>TOTAL (540)</b>	
	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>
<b>Les arguments qui Expliquent l'importance de l'EPS</b>								
Améliore la santé, réduit l'absentéisme à l'école, développe les capacités physiques et son épanouissement	187	75%	223	89%	40	100%	450	83%
Socialise, responsabilise, aide à apprendre la vie en groupe	76	30%	198	79%	38	95%	312	58%
Ouvre la porte à une carrière profession	218	87%	138	55%	19	48%	375	69%
Améliore les capacités des élèves à résoudre certains problèmes rencontrés	54	22%	97	39%	21	53%	172	32%
développe l'intelligence à réussir à l'école	70	28%	56	22%	19	48%	145	27%
Occupe les élèves, sert de distraction ou de loisirs	232	93%	47	19%	18	45%	297	55%
Parce que les I.O. l'ont prévu	21	8%	98	39%	27	68%	146	27%
Pour les notes, réussir, avoir de bons résultats scolaires	22	9%	34	14%	5	13%	61	11%
Permet de connaître mieux les élèves et les accompagner et aux élèves à se connaître et à nouer des amitiés	99	40%	67	27%	31	78%	197	36%

**NB :** I.O = Instructions Officielles ; FREQ = Fréquence ; PRCT = Pourcentage ; CHEFS D'ETS= Chefs d'établissements.

Parmi les raisons évoquées qui militent en faveur de l'importance de l'EPS pour l'enfant, figure en bonne place l'amélioration de sa santé, la réduction de son absentéisme à l'école, le développement de ses capacités physiques et son épanouissement (avec 83% de l'effectif total), l'ouverture sur une carrière (69%), la responsabilisation, le respect des normes du groupe, bref la socialisation des élèves (58%). Aussi sont-ils plus de la moitié à souligner que les APS offrent un espace de loisirs, de détente ou de distraction aux apprenants (55%).

La perception des acteurs de l'enseignement de l'EPS dans les écoles élémentaires, qui à priori reste positive sur certains aspects, est très liée par leur conception sur la contribution de l'EPS à la réussite scolaire des apprenants. Sur ce plan ils sont seulement 11% à penser que l'EPS influence positivement la réussite scolaire des apprenants au cours élémentaire. Ce qui nous interpelle sur la compréhension que nos sujets ont de la réussite scolaire. Cette perception négative du rôle de l'EPS dans la réussite scolaire des élèves ne constitue-t-elle pas un des fondements de la démotivation des acteurs en matière de pratique de l'EPS à ce niveau d'enseignement ?

### 4.1.3 - SUR LA PLACE DE L'EPS DANS L'ENSEIGNEMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE

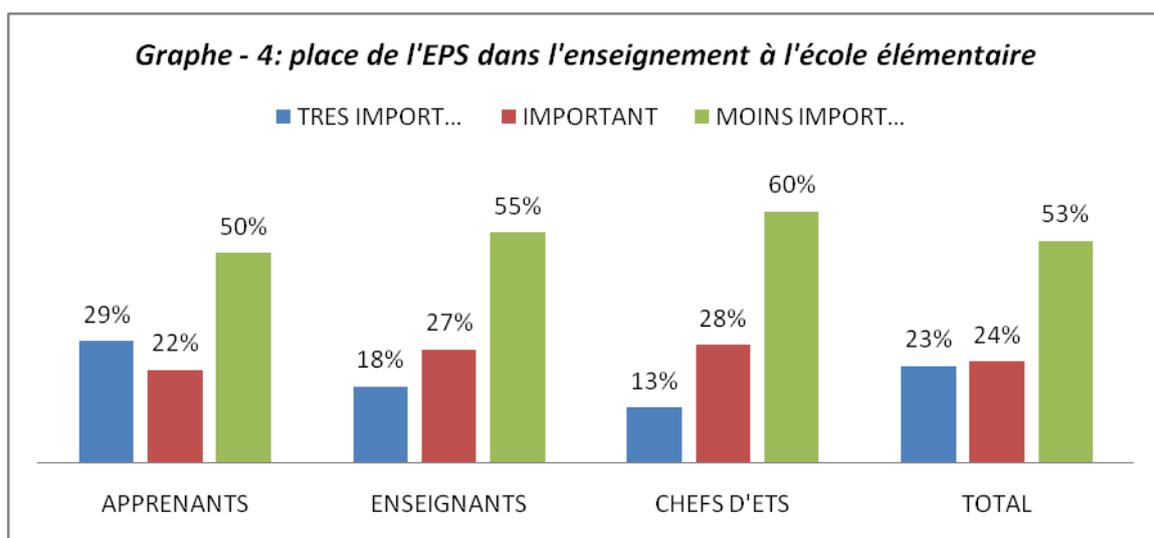
#### Point de vue des apprenants, des enseignants et des chefs d'établissements

Quatre (04) questions posées à chacun des acteurs: les questions 8 à 11 pour les apprenants, 7 à 10 pour les enseignants et 5 à 8 pour les chefs d'établissements, nous ont permis de situer la place qui est réservée à l'enseignement de l'EPS dans les programmes de formation à l'école élémentaire.

Ces questions se résument à deux interrogations essentielles: quelle place l'EPS occupe t- elle dans les programmes d'enseignement au cours élémentaire? Et pourquoi ?

#### **3- Quelle place l'EPS occupe t- elle dans la formation des élèves au cours élémentaire ?**

Le graphe ci-après présente l'importance de la place que les apprenants, les enseignants et les chefs d'établissements accordent à l'EPS à l'école élémentaire.



Les résultats obtenus, révèlent que l'EPS occupe une place moins importante dans les programmes de formation à l'école élémentaire (53%) sur l'effectif total.

Ces résultats nous interpellent et nous amènent à nous interroger sur les raisons des attitudes et comportements de ces acteurs quant à ce qui concerne l'enseignement de l'EPS. Cette contradiction entre l'importance que l'on accorde à la pratique de l'EPS dans la formation de l'élève et le manque d'intérêt pour son enseignement à l'élémentaire, reste préoccupante.

#### 4 - Les raisons évoquées

Le tableau n°8 ci-après résume les raisons évoquées par nos sujets dans les établissements pour justifier la place qu'ils accordent à l'EPS dans ce degré d'enseignement.

**Tableau -8 : synthèse des arguments qui militent contre la pratique de l'EPS dans l'enseignement au cours élémentaire.**

Acteurs interrogés Arguments Contre l'EPS	APPRENANTS		ENSEIGNANTS		CHEFS D'ETS		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Occupe les élèves au détriment des matières fondamentales comme l'écriture, le calcul, l'orthographe et autres disciplines.	93	37%	196	78%	38	95%	327	60%
Faible contribution de l'EPS à la réussite scolaire des élèves	159	64%	156	62%	33	83%	348	64%
Offre une liberté aux élèves d'exprimer leurs talents, et ceux-ci croient réussir déjà leur vie en se détournant de leurs cahiers.	128	51%	205	82%	37	93%	370	69%
L'EPS occupe les élèves à l'élémentaire alors qu'elle n'est pas notée.	197	79%	175	70%	23	58%	395	73%
Empêche d'organiser les cours de répétition pour aider les élèves à réussir.	201	80%	198	79%	34	85%	433	80%
Ne sert aux enseignants qu'à préparer leurs examens professionnels.	34	14%	23	9%	36	90%	93	17%
Ne devait être enseignée qu'au secondaire car c'est là qu'il y a les professeurs d'EPS.	116	46%	196	78%	35	88%	347	64%

D'une manière globale, la plupart des acteurs interrogés dans les établissements pensent que l'EPS occupe les élèves et ne favorise pas l'organisation des cours de répétition (80%). Ils sont plus de la moitié (69%) à reconnaître que l'EPS offre certes une occasion aux élèves pour exprimer leurs talents mais, malheureusement selon eux, ces derniers croient déjà réussir leur vie et se détournent de leurs cahiers. Pour 64% de ces acteurs interrogés, c'est au secondaire qu'il faudrait pratiquer l'EPS car c'est à ce niveau qu'il y a les professeurs formés pour l'enseigner.

La perception de nos sujets sur l'apport de l'EPS à la réussite scolaire des élèves est très négative. Ils sont 64% à penser que l'EPS ne contribue pas à la réussite scolaire. Cette situation suscite des interrogations sur l'appréhension que nos sujets, ont de la réussite scolaire. Aussi cette perception négative de l'influence de l'EPS sur la réussite scolaire des élèves exprimée par les acteurs chargés de sa mise en œuvre

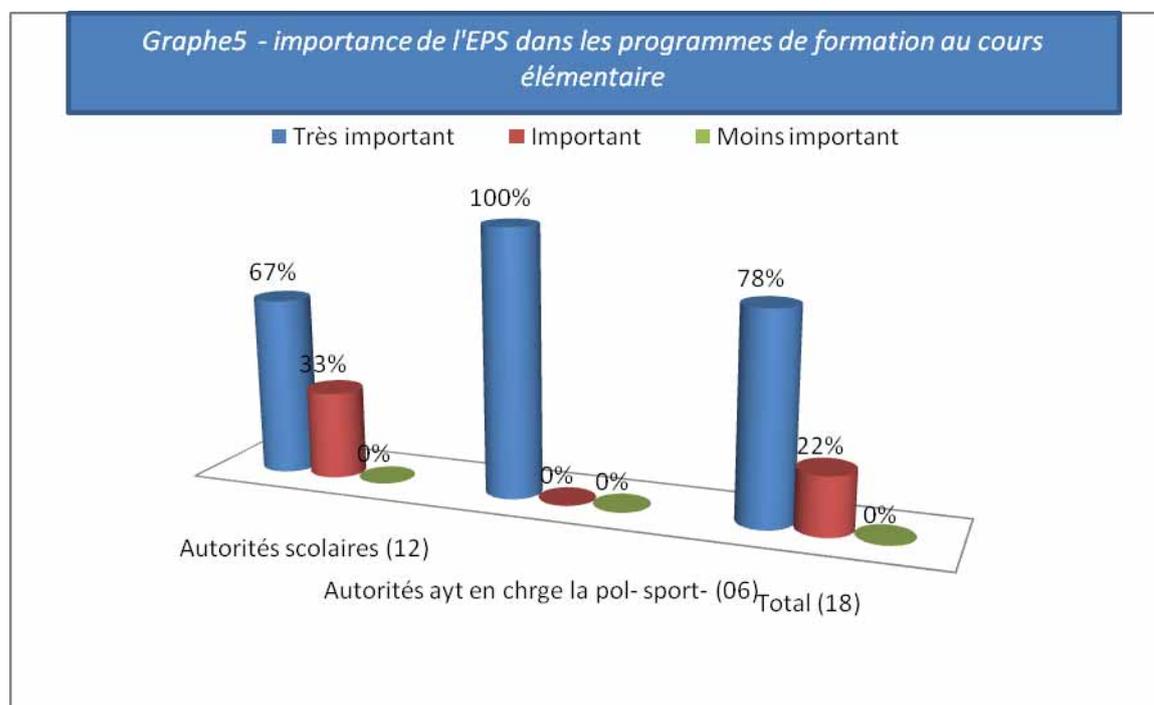
dans les écoles élémentaires n'explique t- elle pas le manque d'intérêt accordé à sa pratique ?

### 🚩 SELON LES AUTORITES

Les trois premières questions des guides d'entretien que nous avons utilisés pour recueillir les informations auprès des autorités scolaires et celles sportives, nous ont permis d'apprécier l'importance qu'elles accordent à l'enseignement de l'EPS et la place que celle-ci occupe dans les programmes d'enseignement au cours élémentaire

#### 5 – L'EPS a t- elle une importance dans la formation à l'école élémentaire ?

Le graphique ci-après présente les résultats de l'importance que les autorités accordent à l'enseignement de l'EPS à ce degré de l'enseignement.

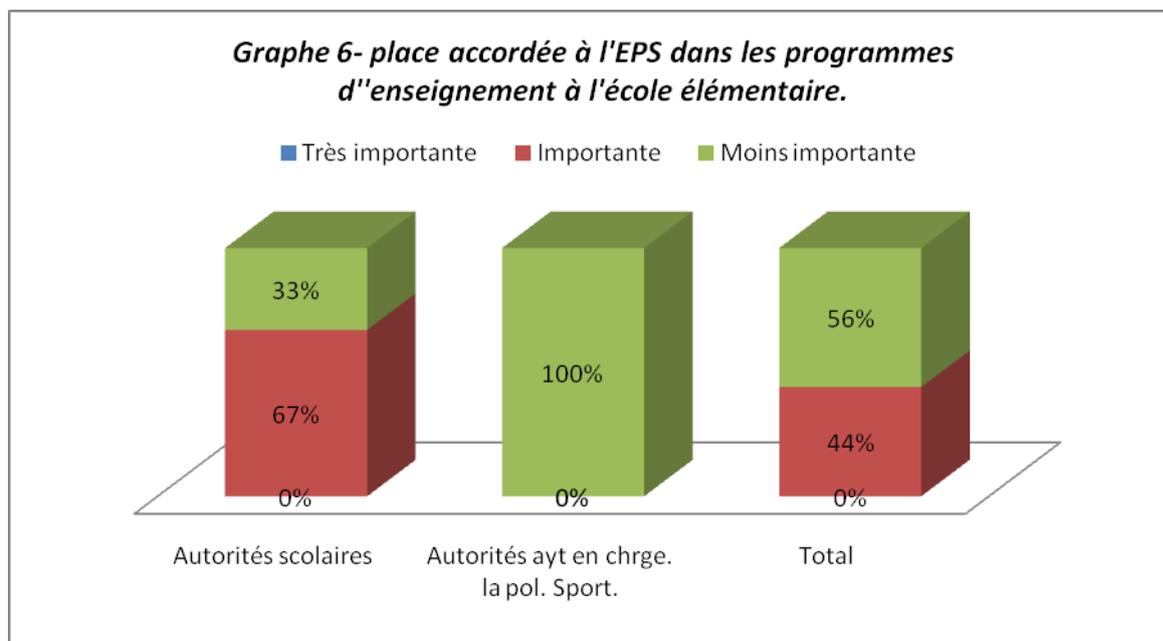


Selon les résultats, la majorité (78%) des autorités accorde une très grande importance à l'EPS même si cette considération n'est pas identique dans les deux camps (67% chez les autorités scolaires et 100% chez celles qui ont en charge la politique sportive).

Concernant la place de l'EPS à l'école primaire, les points de vue des autorités se résument aux réponses données aux deux questions suivantes: quelle place l'EPS occupe t- elle dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement à l'école élémentaire ? Et pourquoi ?

## 6- Quelle place l'EPS occupe-t-elle dans les programmes enseignés à l'école élémentaire ?

Le graphe qui suit montre la place qu'occupe l'EPS dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement au cours élémentaire selon les autorités que nous avons interrogées.



56% de l'ensemble des autorités interrogées pensent que l'EPS est reléguée au second rang dans la mise en œuvre des programmes de formation dans les écoles élémentaires. Mais ce résultat cache une grande disparité (100% pour les autorités sportives et seulement (33%) pour celles scolaires). On peut alors s'interroger sur l'attitude des autorités scolaires et sur ce qui justifie la non effectivité de la mise en œuvre des programmes en EPS à ce niveau d'enseignement ?

### 7- Pourquoi ?

Le tableau ci-après, présente la synthèse des arguments des autorités, montrant l'importance de l'EPS dans la formation au cours élémentaire et la place qui lui est réservée dans la réalité à ce niveau.

**Tableau-9 : synthèse des arguments justifiant l'importance et la place accordées à l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire.**

<b>Raisons justifiant La place accordée à l'EPS</b>	<b>Acteurs interrogés</b>		<b>AUTORITES AYT EN CHARGE LA POL SPRT (06)</b>		<b>TOTAL</b>			
	<b>AUTORITES SCOLAIRES (12)</b>		<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>		
son importance dans la réussite scolaire des élèves au primaire.			8	86%	3	50%	11	61%
Son importance dans les apprentissages scolaires, et dans l'épanouissement des élèves.			8	67%	6	100%	14	78%
la pratique régulière de l'EPS dans les établissements			9	79%	0	0%	9	50%
le dévouement des enseignants pour sa pratique, au même titre que les autres matières.			7	64%	0	0%	7	39%
son institutionnalisation et sa planification			12	100%	6	100%	18	100%
son apport à la réussite scolaire des apprenants			6	50%	2	33%	8	44%

Parmi les raisons évoquées par les autorités pour justifier l'importance que revêt la pratique de l'EPS dans la formation à l'école élémentaire, figure en bonne place son institutionnalisation et sa planification durant toute la scolarité des apprenants (100%), son importance dans les apprentissages scolaires et l'épanouissement des élèves (78%), son importance dans la réussite des élèves (61%).

Concernant la place réservée à la pratique de l'EPS au primaire, les résultats obtenus sont mitigés. Nos autorités reconnaissent dans leur majorité que l'EPS n'est pas suffisamment exploitée pour la réussite scolaire des élèves dans ce degré d'enseignement (seulement 44% ont dit le contraire). Mais, concernant sa pratique régulière (79%) et le dévouement des enseignants à cette tâche (64%), évoqués par les autorités scolaires, celles qui ont la charge de promouvoir la pratiques de l'EPS à l'école, opposent une fin de non- recevoir (0% dans les deux cas).

Si 55% et 60%, respectivement des enseignants et des chefs d'établissements interrogés ont affirmé que l'EPS n'occupe pas une grande place dans les enseignements donnés à l'école l'élémentaire (graphe-4), pour quelles raisons, les autorités scolaires occulteraient-elles une pareille déviance des acteurs chargés d'assurer sa mise en œuvre ? Serait-ce parce que leur responsabilité est aussi engagée, étant donné que les acteurs sur terrain sont sous leur supervision ?

Une telle attitude ne constitue t- elle pas un indicateur de la difficile collaboration dont ont fait cas les autorités chargées de promouvoir la pratique de l'EPS à l'école élémentaire (Tableau-15)?

Cette situation ne confirme t- elle pas l'analyse de SOTED-Afrique<sup>17</sup>, lors qu'elle relève que les attitudes et les comportements des inspecteurs et des conseillers pédagogiques sont peu favorables à la pratique régulière de l'EPS à l'école élémentaire ? Car explique t- elle, lorsqu'ils vont évaluer les enseignants pour leur admission définitive au CAP ou au CEAP, ils sont bien conscients que ces derniers n'assument pas dans la réalité la pratique de l'EPS avec les élèves, mais ils ne sont pas sanctionnés.

#### 4.1.4- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'EPS A L'ECOLE LEMENTAIRE

Pour appréhender la planification et la mise en œuvre de l'EPS à l'école élémentaire, nous avons posé une série de questions à nos sujets: des questions 12 à 15 aux apprenants, 11 à 16 aux enseignants, 9 à 12 aux chefs d'établissement, et 4 à 6 pour chacune des autorités.

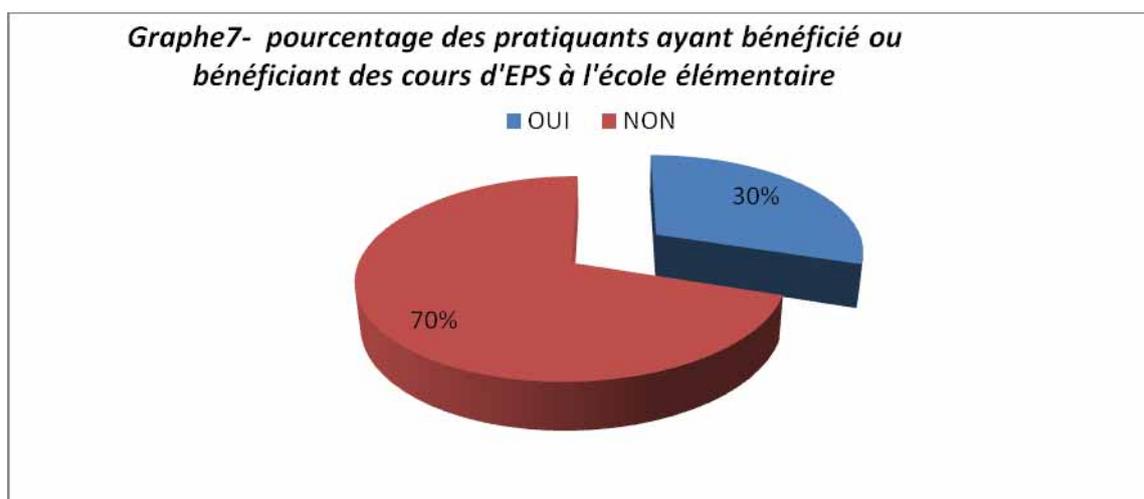
##### 4.1.4.1 – organisation et pratique de l'EPS à l'école élémentaire

###### 🚦 Les apprenants ( effectif = 250)

Plusieurs questions auxquelles les apprenants ont répondu, nous ont permis de cerner le niveau d'organisation et de pratique de l'EPS à l'école élémentaire.

###### **8- Faites-vous ou avez-vous fait l'EPS au cours élémentaire ?**

Le diagramme qui suit, souligne l'importance du nombre des apprenants qui font ou ont eu à faire l'EPS au cours élémentaire.



Selon les résultats, 70% des apprenants interrogés ne font pas EPS ou ne l'ont pas fait à l'école élémentaire, ce qui traduit l'écart existant entre l'institutionnalisation de

<sup>17</sup> - *SOTED-Afrique*, o.p.cit., p-57.

l'EPS et sa mise en œuvre ; ce qui doit interpeller tous les acteurs concernés par l'éducation en général et celle au cours élémentaire en particulier.

### 9 – A quel(s) élément(s) attribuez-vous votre participation aux cours d'EPS ?

Le tableau ci-après présente les motivations des apprenants à la pratique de l'EPS

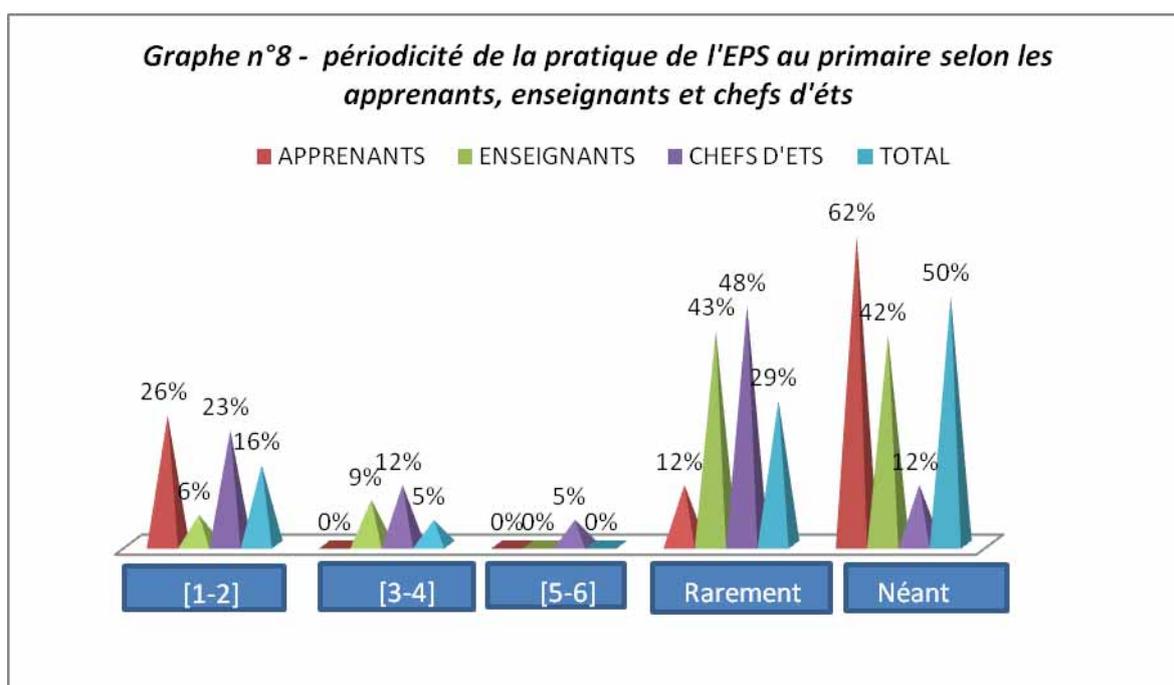
**Tableau-10 : les motivations des élèves à pratiquer les APS à l'école.**

<b>Motivations des apprenants à la pratique de l'EPS</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>
Rechercher des notes	52	21%
Pour devenir des professionnels	170	68%
A l'attrait des installations sportives	87	35%
A l'attrait des disciplines, ou pour apprendre de nouvelles pratiques.	98	39%
A cause du maître.	57	23%
Par contrainte.	64	26%
Découvrir les autres et nouer de nouvelles amitiés	198	79%
Se maintenir en bonne santé.	201	80%

Nos résultats montrent que les élèves s'intéressent dans leur majorité à la pratique de l'EPS (80%) pour entretenir ou améliorer leur santé. Ils sont motivés à se découvrir et à nouer de nouvelles relations grâce à la pratique de l'EPS (à 79%) et, dans 68% des cas, ils font EPS dans un espoir d'y faire carrière.

### 10 – La périodicité de la pratique de l'EPS au primaire?

Le tableau qui suit nous présente le nombre de fois que les élèves font EPS dans les écoles élémentaire selon les chefs d'établissements, les enseignants et les élèves



D'une manière générale, 50% des acteurs interrogés dans les établissements avouent qu'ils ne font pas EPS à l'école élémentaire ou ne l'ont pas fait, 29% affirment le faire rarement à l'école. Ils sont 16%, à faire EPS une ou deux fois par semaine et 5% à affirmer qu'ils le font trois à quatre fois dans la semaine à l'école.

### **11- Niveau de pratique de l'EPS à l'école élémentaire**

Les apprenants ont répondu à plusieurs questions qui nous ont permis d'appréhender le niveau de pratique de l'EPS par les élèves à l'élémentaire.

Le tableau qui suit présente les informations que nous avons recueillies à ce sujet.

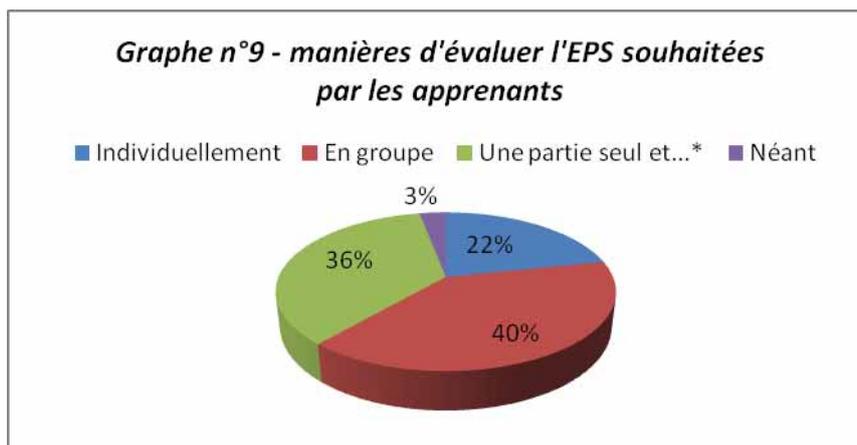
**Tableau 11: pratique de l'EPS par les apprenants à l'école**

<b>Questions</b>	<b>MODALITES</b>		<b>OUI</b>		<b>NON</b>		<b>NEANT</b>		<b>TOTAL</b>	
	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>	<b>FREQ</b>	<b>PRCT</b>
Avez-vous fait l'EPS durant tout le cycle élémentaire?	75	30%	170	70%	0	0%	250	100%		
L'avez-vous fait à l'école maternelle?	150	60%	87	35%	13	5%	250	100%		
Souhaiterez-vous que l'EPS soit évaluée à l'école élémentaire?	180	72%	40	16%	30	12%	250	100%		
Etes-vous motivés à faire l'EPS à l'école ?	19	8%	156	62%	75	30%	250	100%		

Selon le tableau-11, 70% des élèves n'ont pas fait d'EPS à l'école élémentaire et plus, 62% (graphe-8) parmi eux ne font pas EPS à l'école d'une manière générale. Paradoxalement, 60% parmi eux, déclarent avoir bénéficié d'activités motrices à l'école maternelle. Ils avouent dans leur majorité (62%) qu'ils ne sont pas motivés à faire EPS à l'école. Le fait que l'EPS ne soit pas évaluée (72% souhaite qu'elle le soit), serait une des raisons de ce manque de motivation. Il est à souligner que parmi nos sujets qui font EPS ou qui l'ont fait à l'élémentaire, seul 26% (graphe-8) l'ont fait jusqu'à deux fois dans la semaine; ce qui nous amène à nous interroger sur l'efficacité de cette pratique.

### **12 - De quelle(s) façon(s) souhaiteriez-vous que les apprentissages soient évalués en EPS à l'école élémentaire ?**

Le graphe ci-après montre les différentes façons d'évaluation des apprentissages en l'EPS à l'élémentaire souhaitées par les apprenants.



\*= une partie seul et une autre en groupe

Les résultats confirment que les apprenants souhaitent que les apprentissages en EPS fassent l'objet d'une évaluation. En effet, 40% des apprenants auraient voulu que cette évaluation soit en équipe, 36% parmi eux, voudraient qu'elle soit faite en deux phases : une partie en équipe et une autre individuellement. Enfin, pour 22% autre, ils proposent une évaluation individuelle.

### ✚ LES ENSEIGNANTS (250)

Le tableau ci-après présente le point de vue des enseignants, sur le niveau d'organisation et de pratique de l'EPS à l'école élémentaire.

**Tableau 12- point de vue des enseignants sur l'organisation et la pratique de l'EPS à l'élémentaire.**

QUESTION	MODALITES		OUI		NON		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Y a-t-il EPS parmi les matières que vous avez à dispenser?	229	92%	21	8%	250	100%		
Faites-vous EPS avec vos élèves ?	94	38%	156	62%	250	100%		
Evaluez-vous vos élèves en EPS ?	5	2%	245	98%	250	100%		
Savez-vous comment organiser une séance d'EPS ?	60	24%	190	76%	250	100%		
Avez-vous les conditions minimum pour faire le sport avec vos élèves ?	7	3%	243	97%	250	100%		
Organisez-vous les séances d'EPS au même titre que les autres matières ?	62	25%	188	75%	250	100%		
Pensez-vous que la pratique que vous faites en EPS, peut aider vos élèves à accéder au sport d'élite ?	234	97%	16	6%	250	100%		
Recevez-vous régulièrement la visite des inspecteurs ou des conseillers en EPS ?	39	16%	211	84%	250	100%		

92% des enseignants interrogés reconnaissent qu'il existe bel et bien l'EPS dans leur programme d'enseignement, mais, quant à sa pratique effective, 62% reconnaissent ne pas l'assumer régulièrement. Même pour ceux qui le font, 98% parmi eux avouent que l'EPS n'est pas organisée au même titre que les autres matières puisque les enseignements dispensés ne sont pas évalués.

A la question de savoir, s'ils disposent des moyens nécessaires pour le faire, les enseignants ont répondu par la négation (97%). 76% ne savent pas réellement conduire une séance d'EPS. et ils ne reçoivent même pas de conseils ni des inspecteurs, ni des conseillers (84%).

Mais ils sont nombreux à penser que leurs enseignements permettent aux apprenants d'accéder à la pratique d'élite (97%), et soutiennent que la majorité des athlètes confirmés qui compétissent, sont passés par eux.

### 🚩 LES CHEFS D'ETABLISSEMENT (40)

Le tableau ci-après présente le point de vue des chefs d'établissements sur le niveau d'organisation et de pratique de l'EPS à l'école élémentaire.

*Tableau13 - niveau d'organisation et de pratique de l'EPS à l'élémentaire selon les chefs d'établissements.*

MODALITES QUESTIONS	IMPORTANT		MOINS IMPORTANT		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
La pratique de l'EPS avec les élèves est-elle importante dans votre école ?	29	73%	11	28%	40	100%
Organisez-vous régulièrement des compétitions sportives dans votre école ou avec les autres établissements ?	23	58%	17	43%	40	100%
La pratique des APS a-t-elle une importance pour votre école dans son fonctionnement ou dans votre milieu ?	19	48%	21	52%	40	100%
L'EPS joue-t-elle un rôle dans la régularité ou le maintien des élèves à l'école ?	18	45%	22	55%	40	100%

Selon nos résultats, 73% des chefs d'établissement assurent que le niveau de pratique de l'EPS est important dans leur école. Mais, lorsqu'ils avouent que les APS n'ont pas d'impact sur le fonctionnement de leur établissement (52%), et qu'elles ne

contribuent non plus au maintien des élèves à l'école ni à leur assiduité aux cours (55%), cela met en doute leurs déclarations qui font de l'EPS une discipline suffisamment pratiquée à ce niveau. Aussi, sont-ils en contradiction avec les élèves et les enseignants qui ont reconnu que l'EPS n'est pas régulièrement pratiquée ?

### ✚ AUTORITES SCOLAIRES ET AUTORITES SPORTIVES

Les tableaux qui suivent présentent les points de vue des autorités scolaires et celles qui ont en charge la promotion des APS à l'école, sur le niveau d'organisation et de pratique de l'EPS à l'élémentaire.

**Tableau 14: niveau d'organisation et de pratique de l'EPS selon les autorités scolaires**

MODALITES QUESTIONS	OUI		NON		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
La pratique régulière de l'EPS dans les écoles est-elle effective ?	11	91%	1	9%	12	100%
Pensez-vous que les enseignants se dévouent pour organiser les cours d'EPS au même titre qu'ils le font dans d'autres disciplines ?	7	53%	5	42%	12	100%
La pratique des APS a-t-elle une importance pour votre école dans son fonctionnement ou dans votre milieu ?	19	48%	21	52%	40	100%
Pratique t- on les APS à la maternelle ?	11	91%	1	8%	12	100%
Pensez-vous que les enseignants ont les ressources nécessaires pour organiser les séances d'EPS avec les élèves ?	3	25%	9	75%	12	100%

**Tableau-15 : niveau d'organisation et de pratique de l'EPS selon les autorités sportives**

MODALITES QUESTIONS	OUI		NON		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Y a t-il un engouement dans la pratique des APS au cours élémentaire ?	0	0%	6	100%	6	100%
Y a t- il une collaboration dans la mise en œuvre des programmes d'EPS à ce degré ?	1	17%	5	83%	6	100%
La pratique régulière de l'EPS dans les écoles est-elle effective ?	0	0%	6	100%	6	100%
Y a t- il des compétitions qui sont organisées pour ces élèves ?	4	67%	2	33%	6	100%
Les établissements y prennent- ils part ?	2	33%	4	67%	6	100%
Pratique t- on des activités physiques à la maternelle ?	5	83%	1	17%	6	100%

Selon nos résultats, les autorités scolaires, pensent que l'EPS est suffisamment pratiquée à l'école élémentaire (91%) tout comme à la maternelle. Ils soulignent que

les enseignants font de leur mieux pour organiser les séances d'EPS (53%), tout comme les autres disciplines. Par contre, elles affirment à 52% que l'apport de l'EPS à la réussite scolaire des élèves reste négligeable, puisque les enseignants n'ont pas les connaissances nécessaires pour la pratique de l'EPS (75%).

Par contre, les autorités qui ont en charge la promotion des APS n'ont pas les mêmes avis. Pour elles, il n'y a pas un véritable engouement à la pratique de l'EPS (100%) et la collaboration reste difficile pour une mise en œuvre effective des programmes en la matière (83%). La preuve en est que ces écoles participent très peu aux compétitions qui sont organisées à l'intention des élèves (67%).

En conclusion pour ces autorités qui sont chargées de promouvoir l'enseignement de l'EPS, la mise en œuvre des programmes en EPS à l'élémentaire n'est pas effective, alors qu'à la maternelle, l'activité motrice est très pratiquée (83%).

Les déclarations de nos autorités ne créent-elles pas des confusions sur leurs responsabilités dans la mise en œuvre des programmes d'EPS ?

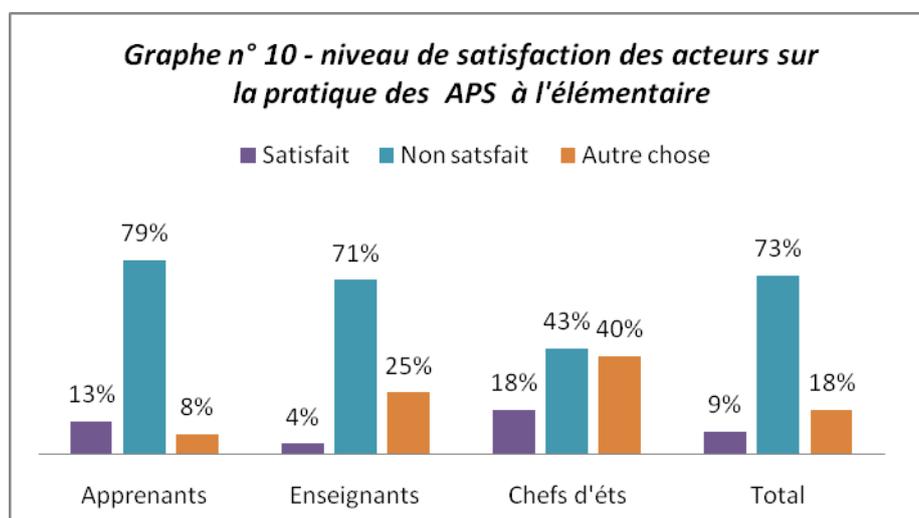
#### 4.1.4.2- Niveau de satisfaction des acteurs liés à la pratique de l'EPS à l'école élémentaire

##### 13- Etes-vous satisfaits de la pratique de l'EPS à l'école élémentaire ?

##### Et pourquoi?

##### Les apprenants, les enseignants et les chefs d'établissement

Le graphe ci-après présente le niveau de satisfaction des acteurs de l'enseignement de l'EPS constitués d'apprenants, d'enseignants et des chefs d'établissements sur la place réservée à la pratique d'EPS dans les écoles élémentaires.





### Raisons évoquées

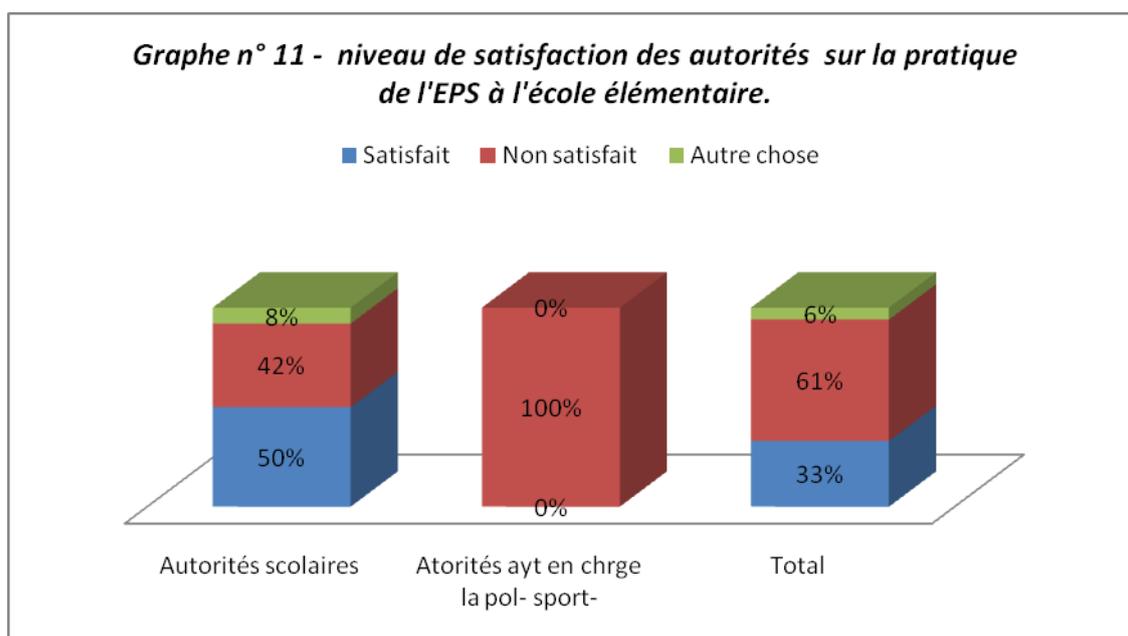
**Tableau-16 : éléments justifiant le niveau d'insatisfaction des acteurs de la pratique de l'EPS à l'école élémentaires**

Raisons d'insatisfaction	APPRENANTS		ENSEIGNANTS		CHEFS D'ETS		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Manque d'intérêt des pratiquants	110	44%	200	80%	12	30%	322	60%
Difficultés liées à la pratique	76	30%	142	57%	32	80%	250	46%
Non variation des exercices et activités proposées	67	27%	6	2%	7	18%	80	15%
Indisponibilité des installations dans les établissements et aussi du matériel	199	80%	189	76%	32	80%	420	78%
Non évaluation de l'EPS à l'école primaire	154	62%	204	82%	31	78%	389	72%

Nos résultats indiquent que 73% (Graphe-10) des acteurs qui sont impliqués dans la pratique de la discipline à l'école élémentaire ne sont pas satisfaits de son niveau de pratique actuel. A 78%, ils soulèvent le fait qu'ils ne disposent pas des espaces appropriés, ni du matériel nécessaire pour la pratique. Aussi, sont-ils 72%, à souligner que leur insatisfaction est liée au manque d'évaluation des apprentissages réalisés en EPS ; ce qui n'est pas de nature à les motiver ou à susciter leur intérêt à la tâche (60%).

Lorsque nos sujets évoquent des raisons liées à la difficulté de la pratique (46%) ou à la monotonie des exercices proposés (15%), cela ne prouve t-il pas à suffisance que c'est le problème de formation qui est mis en exergue ?

🚩 les autorités scolaires et celles ayant en charge la politique sportive



❖ Raisons évoquées :

**Tableau-17 : éléments liés au niveau d'insatisfaction des autorités par rapport à la pratique de l'EPS à l'élémentaire**

MODALITES Raisons d'insatisfaction de la pratique de l'EPS à l'école	AUTORITES SCOLAIRES		AUTORITES AYT EN CHARGE LA POL- SPORT		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Problème de responsabilités dans la mise en œuvre des programmes en EPS	6	50%	0	0%	6	33%
Peu d'apport à la pratique du sport national	8	67%	4	67%	12	67%
Irrégularité de la pratique de l'EPS dans les établissements	1	8%	6	100%	7	39%
Manque de ressources nécessaires	11	92%	2	33%	13	72%
Attitudes et comportements peu favorables à la pratique régulière de l'EPS	0	0%	6	100%	6	33%
Perceptions de la réussite scolaire peu favorable à l'enseignement de l'EPS	4	33%	6	100%	10	56%
Non évaluation de l'EPS à ce degré	5	42%	6	100%	11	61%
Manque d'intérêt des enseignants, des élèves et des chefs d'établissement à la pratique.	4	33%	4	67%	8	44%

D'une manière globale, nos autorités déclarent ne pas être satisfaites (à 61%, Graphe-11), de l'enseignement de l'EPS comme il est dispensé. Cette vision globale de leurs perceptions cache beaucoup de disparités

En effet, les autorités scolaires soulèvent le peu de ressources dont disposent leurs agents pour pratiquer l'EPS (à 92%), ce qui fait que l'apport du sport scolaire est faible sur la pratique d'élite (67%). Elles avouent (à 50%), ne pas être satisfaites de la mission qu'ils assument dans la mise en œuvre des programmes en EPS.

Les autorités qui ont la mission de promouvoir l'EPS à l'école, trouvent que les acteurs dans les établissements manifestent peu d'intérêt à sa pratique (67%). Ces autorités trouvent que certaines attitudes et comportements des acteurs du secteur scolaire qui sont peu favorables à sa pratique (affirmée à 100%) et leur perception de la réussite scolaire de ces acteurs, jouent en défaveur de la pratique régulière de l'EPS (à 100%). Dans cette logique, ne pas affecter une note chiffrée à l'EPS constitue un véritable facteur de démotivation (signalé à 100%), pour les apprenants, enseignants et chefs d'établissements.

#### **4.1.5 - LES DIFFICULTES LIEES A L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

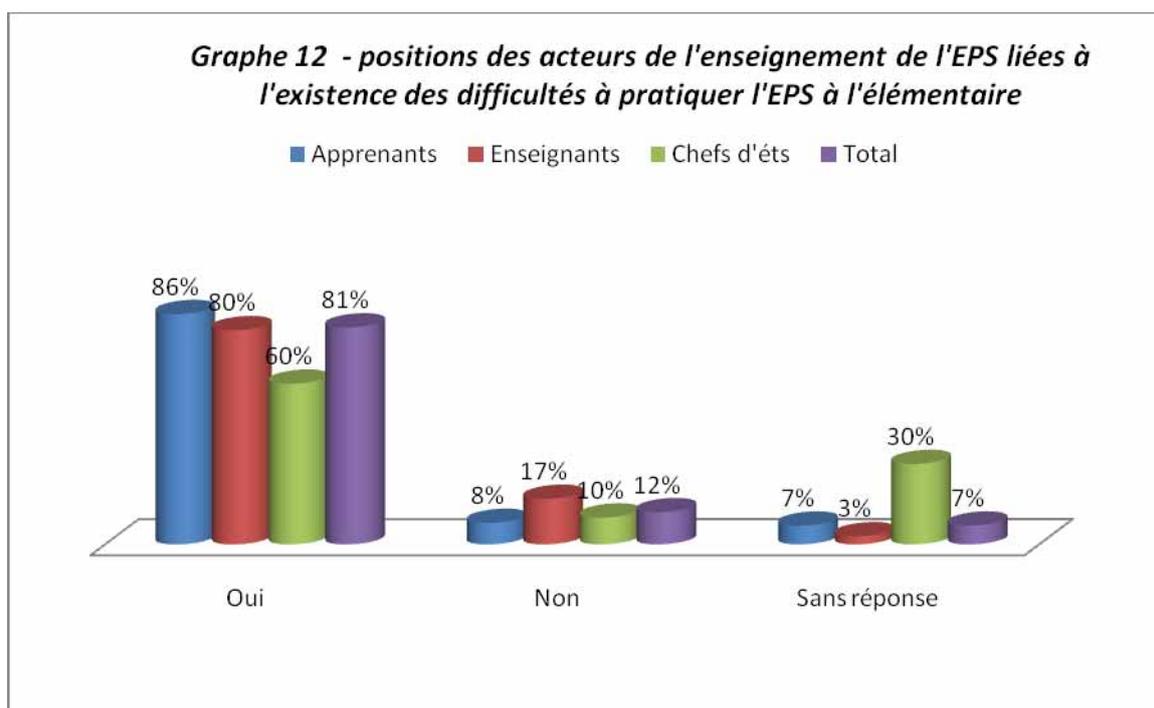
##### **4.1.5.1- Les difficultés à enseigner l'EPS à l'école élémentaire**

Nous avons posé plusieurs questions à nos sujets afin de cerner les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans la pratique de l'EPS dans les écoles élémentaires. Il s'agit des questions 16 à 19 pour les apprenants, la question 17 pour les enseignants, la question 18 pour les chefs d'établissement, les questions 10 et 11 pour les autorités scolaires et la question 10 pour les autorités qui ont en charge la politique sportive. Nous résumons ces questions en deux interrogations suivantes :

**15- Avez-vous des difficultés à faire l'EPS ou à superviser la pratique de l'EPS à l'école élémentaire ? Quelles sont ces difficultés ?**

##### **🚦 Les apprenants, enseignants et chefs d'établissements**

Le graphe qui suit montre les points de vue des acteurs dans les écoles élémentaires concernant l'existence ou non des difficultés dans la pratique de l'EPS.



❖ **Synthèse des difficultés évoquées.**

**Tableau 18- les difficultés soulignées par les acteurs de l'enseignement de l'EPS dans les écoles élémentaires**

<b>ACTEURS INTERROGE</b> <b>DIFFICULTES EVOQUEES</b>	APPRENANTS		ENSEIGNANTS		CHEFS D'ETS		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Manque de ressources (formation, matériels didactiques, équipements et installations en EPS)	180	72%	234	94%	32	80%	446	83%
Pas de supervision, pas de conseiller pédagogique pour aider à la pratique de l'activité et d'outils didactiques.	0	0%	224	90%	17	43%	241	45%
Manque de temps dû au nombre élevé des matières fondamentales.	56	22%	123	49%	31	76%	210	39%
Manque de tenue de sport pour les enfants (les parents n'arrivent pas à en acheter à leurs enfants)	90	36%	38	15%	5	13%	133	25%
Manque d'évaluation de la matière et de motivation des acteurs scolaire dans les établissements	167	67%	146	58%	38	95%	351	65%
Non contribution de l'EPS à la réussite des élèves	123	49%	156	62%	24	60%	303	56%

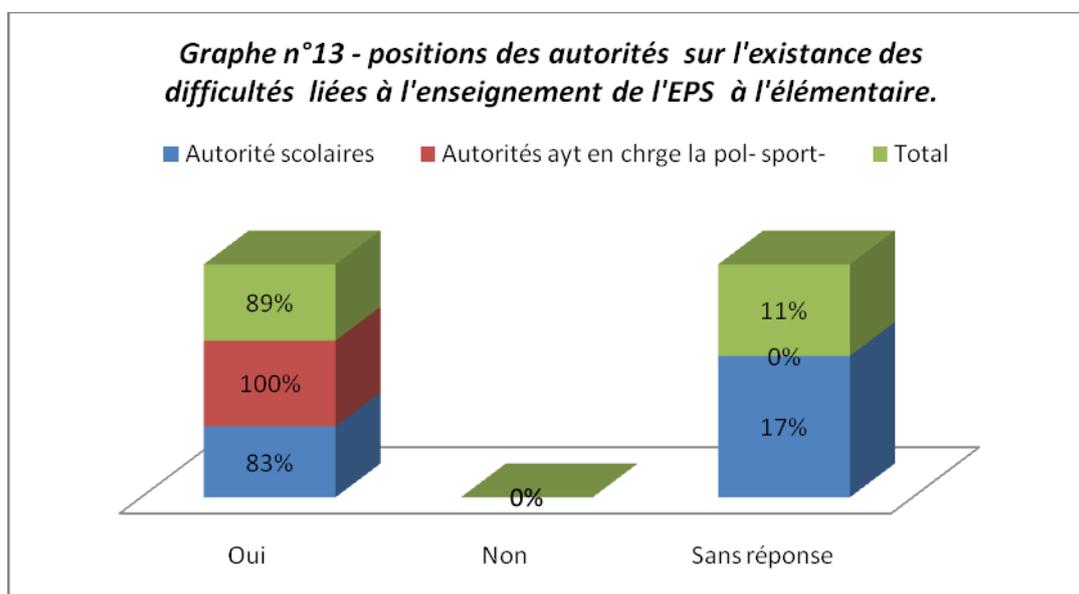
Globalement nos sujets affirment rencontrer de réelles difficultés (à 81%) entravant la pratique de l'EPS à l'école élémentaire. Parmi les difficultés évoquées

par nos sujets, nous notons : le manque de ressources (formations, matériels didactiques, infrastructures adéquates...) à 83%, la non évaluation du moins chiffrée de l'EPS (à 65%), ce qui explique pour eux que l'EPS ne puisse influencer la réussite scolaire (à 56%). Ainsi déplorent- ils à 45% que cette discipline manque de suivi et d'encadrement pédagogique.

En outre, parmi les difficultés soulevées, celles liées à la formation des enseignants en EPS (manque de ressources), dont les enseignants et les chefs d'établissements ont fait mention (à 92% de leur effectif) et celle liée au manque d'outils didactiques en EPS (à 83% du même effectif), retiennent le plus notre attention. Et on est tenté de s'interroger sur les mesures prises par l'autorité de tutelle pour permettre la mise en œuvre des programmes en EPS à l'école élémentaire.

### ✚ SELON LES AUTORITES

Le graphe qui suit montre ce que nos autorités pensent des difficultés de la pratique de l'EPS dans les écoles élémentaires.



## ❖ Synthèse des difficultés évoquées

**Tableau 19 - les difficultés soulignées par les autorités et qui empêchant l'enseignement de l'EPS dans les écoles élémentaires**

<b>ACTEURS INTERROGES</b> <b>DIFFICULTES SOULIGNÉES</b>	<b>AUTORITES SCOLAIRES</b>		<b>AUTORITES AYT EN CHARGE LA POL- SPORT-</b>		<b>TOTAL</b>	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
Manque de ressources (formation initiale, recyclage des enseignants, Matériels didactiques, installations,...)	10	83%	4	67%	14	78%
Manque de supervision et d'évaluation de la pratique de l'EPS.	5	42%	6	100%	11	61%
Difficultés de mobilisation des ressources indispensables à la pratique de l'EPS.	11	92%	0	0%	11	61%
Manque de collaboration des différents acteurs	0	0%	6	100%	6	30%
Manque de motivation des enseignants	7	58%	0	0%	7	39%
Non valorisation de l'EPS au même titre que les disciplines dites fondamentales	2	17%	6	100%	8	44%

Les autorités dans leur majorité ont reconnu que l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire est confronté à de sérieuses difficultés (89%, Graphe-13). Toutes relèvent le manque de formation des enseignants, le manque de matériel, d'équipements et d'outils didactiques, et des aires de jeu (78%). Mais elles soulignent différemment d'autres contraintes.

En effet selon les autorités scolaires, les difficultés qui entravent la pratique de l'EPS à l'école sont essentiellement dues à la difficulté de mobiliser des ressources nécessaires à l'enseignement de l'EPS (92%), et le manque de motivations des enseignants (58%).

Alors que les autorités qui ont en charge la pratique de l'EPS à l'école élémentaire insistent particulièrement sur : les perceptions négatives que les acteurs dans les établissements ont de l'EPS (100%), le manque de collaboration des autorités scolaires (100%), ce qui rend difficile la supervision de la pratique de l'EPS dans les écoles élémentaire comme elles l'organisent au secondaire (100%).

Les déclarations des différentes autorités nous mettent dans une confusion et nous renvoie toujours à la même interrogation, qui est relative aux responsabilités de chacune de ces deux institutions dans la mise en œuvre des programmes en EPS ? Pourquoi chacune des autorités renvoie la responsabilité de la situation sur l'autre ?

#### 4.1.5.2 – Niveaux de responsabilités dans la mise en œuvre des programmes d'EPS au cours élémentaire.

Les questions 13 à 17 adressées aux chefs d'établissement, 7 à 9 aux autorités, nous ont permis de situer les responsabilités qui incombent à chaque catégorie d'acteurs, dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire. Les réponses à ces questions résumées sont consignées dans le tableau ci-après.

**Tableau 20 - niveaux de responsabilités des acteurs chargés de la mise en œuvre et du suivi des programmes d'EPS à l'école élémentaire**

ACTEURS INTERROGES <b>SUGGESTIONS</b>	CHEFS D'ETS (40)		AUTORITES SCOLAIRES(12)		AUTORITES AYT EN CHRGE LA POL. SPORT (6)		<b>TOTAL (58)</b>	
	FRQ	PRCT	FRQ	PRCT	FRQ	PRCT	FRQ	PRCT
A la responsabilité de la pratique de l'EPS à l'élémentaire.	05	13%	03	25%	06	100%	14	24%
Assure la pratique réelle de l'EPS au cours élémentaire.	23	58%	08	67%	01	17%	32	55%
Assure la formation des enseignants en EPS.	16	40%	04	33%	06	100%	26	65%
Assurent la fourniture aux enseignants des ressources pour la pratique de l'EPS.	28	70%	7	58%	04	67%	39	67%
évaluent l'enseignement de l'EPS au cours élémentaire.	03	8%	00	0%	00	0%	03	5%

D'une manière générale, les autorités sportives reconnaissent avoir la mission de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire (100%), elles ont la charge de former des enseignants en EPS, ce qu'elles reconnaissent à 100%.

Par contre, toutes les autorités revendiquent chacune la responsabilité des ressources que les enseignants utilisent pour dispenser leurs cours d'EPS (70% pour les autorités scolaires et 67% pour celles sportives). Néanmoins, c'est l'autorité scolaire qui affirme veiller à sa pratique (58% de ces derniers) dans les écoles élémentaires.

Cette situation de double appartenance de l'EPS loin d'être un atout pour elle ne constitue t- elle pas un handicap pour sa pratique effective à ce niveau de l'enseignement

#### 4.1.6 - LES SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE DE L'EPS A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Les questions 19 adressée aux apprenants, 18 adressée aux enseignants, 19 aux chefs d'établissements, 12 aux autorités scolaires et 11 aux autorités sportives, nous ont permis de recueillir les avis de tous ces acteurs de l'EPS, concernant les mesures nécessaires pour sa pratique régulière dans les écoles élémentaires. Les tableaux qui suivent, présentent les opinions recueillies chez ces acteurs.

*Tableau 21 - Synthèse des propositions des apprenants, enseignants et chefs d'établissements pour une meilleure pratique de l'EPS à l'école élémentaire*

ACTEURS  <b>PROPOSITIONS</b>	APPRENANTS		ENSEI- GNANTS		CHFS D'ETS		TOTAL	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
<b>1-</b> Motiver les acteurs en leur dotant de ressources nécessaires (formation et recyclage, matériels et outils didactiques nécessaires et terrain de jeu adéquat	199	80%	246	98%	34	85%	479	89%
<b>2-</b> Assurer la visite régulière des conseillers pédagogiques et évaluer l'enseignement de l'EPS	65	26%	34	14%	0	0%	99	18%
<b>3-</b> Evaluer l'EPS au CEPD <sup>18</sup> et aux examens de passage à l'école élémentaire.	167	67%	198	79%	23	58%	388	72%
<b>4-</b> Avoir des enseignants d'EPS au primaire pour les élèves comme au collège	232	93%	35	14%	27	68%	294	54%
<b>5-</b> Sensibiliser les parents sur l'importance de l'EPS dans la formation des élèves, leur Santé afin qu'ils achètent des tenues à leur Enfants	102	41%	189	77%	13	33%	304	56%
<b>6-</b> Faire la promotion des activités sportives à l'élémentaire en organisant des compétitions pour pupilles et benjamins par exemple pour familiariser les enfants aux pratiques sportives.	207	83%	200	80%	5	13%	412	76%
<b>7-</b> Organiser et respecter rigoureusement les emplois du temps conformément aux I.O	0	0%	122	49%	0	0%	122	23%

<sup>18</sup> - CEPD : Certificat de fin d'Etudes du Premier Degré.

**Tableau 22- Synthèse des propositions des autorités pour une meilleure pratique de l'EPS à l'école élémentaire.**

<b>ACTEURS</b> <b>PROPOSITIONS</b>	<b>AUTORITES SCOLAIRES</b>		<b>AUTORITES AYT EN CHRGE LA POL-SPORT-</b>		<b>TOTAL</b>	
	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT	FREQ	PRCT
<b>1</b> - Confier la mission de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire, à autorité scolaire comme d'autres matières	12	100%	3	50%	17	85%
<b>2</b> - Amener les inspecteurs et les conseillers pédagogiques du secteur à remplir correctement leurs missions	6	50%	6	100%	13	65%
<b>3</b> - Organiser réglementairement les emplois du temps et les appliquer effectivement.	9	75%	5	83	16	80%
<b>4</b> -Réaffecter des formateurs en EPS dans les centres de formation des instituteurs et élaborer des programmes de formation pour ceux qui sont sur le terrain	11	92%	6	100%	13	65%
<b>5</b> - Sensibiliser les acteurs du système scolaire sur les véritables enjeux de l'EPS	4	33%	5	83%	9	45%
<b>6</b> - Améliorer la perception de la réussite scolaire des chefs d'établissements et autres	2	17%	6	100%	8	40%
<b>7</b> - Prendre des dispositions pour n'accorder d'autorisation d'ouverture d'école qu'aux demandes qui ont prévu des installations sportives dans leur projet de construction	10	83%	6	100%	18	90%
<b>8</b> - Evaluer l'EPS au CEPD et aux examens de passage à l'école élémentaire.	4	33%	6	100%	11	55%

Beaucoup de propositions ont été faites par nos sujets dans l'optique de relancer la pratique effective de l'EPS à l'école élémentaire. En prenant en compte le statut des acteurs, leur rôle dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'EPS, nous notons principalement :

- la formation initiale des enseignants à travers tous les systèmes de formation par lesquels ils accèdent à la profession,
- élaborer des projets de formation des enseignants qui sont déjà sur le terrain et assurer leur recyclage régulier,

- évaluer la pratique de l'EPS dans chaque classe et l'inclure dans les matières évaluées à l'examen du CEPD à l'école élémentaire,
- réhabiliter les Associations Sportives (AS) scolaires et organiser régulièrement les compétitions au bénéfice des élèves en général et ceux des écoles élémentaires en particulier,
- sensibiliser les responsables scolaires en particulier les chefs d'établissement sur les réels enjeux de l'EPS et le sens d'une scolarité réussie,
- ne plus accorder d'autorisation d'ouverture d'école si les demandes ne comportent pas dans le plan, un espace prévu pour la construction immédiate ou future des installations sportives. Aussi faudra t-il trouver aux différentes écoles qui fonctionnent déjà des espaces adéquats pour la pratique des séances d'EPS,
- Mettre à la disposition des écoles élémentaires, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs comme dans l'enseignement secondaire pour superviser la pratique de l'EPS,
- Sensibilisation les parents sur l'importance de la matière pour qu'ils mettent les moyens convenables à la disposition de leurs enfants pour faciliter le travail des enseignants,
- Organiser des compétitions des pupilles et benjamins dans les écoles primaires pour donner de la motivation à la pratique sportive.
- Confier la mission de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire, à autorité scolaire comme d'autres matières.

## **4.2- DISCUSSION DES RESULTATS**

Nous rappelons que notre échantillon est composé des sujets choisis dans une population avertie du sujet de notre recherche et que chaque thème de notre étude est présenté par rapport :

- Aux variables indépendantes qui sont : les apprenants, les enseignants, les chefs d'établissements, les autorités scolaires et celles sportives.

- et aux variables dépendantes qui sont : le niveau de connaissance sur l'EPS, la perception de la place accordée à l'EPS dans les programmes d'enseignement à l'école élémentaire, le niveau de mise en œuvre des programmes d'EPS. La responsabilité des acteurs dans la mise en œuvre des programmes d'EPS. L'évaluation des contraintes qui pèsent sur la pratique de l'EPS et les propositions pour améliorer cette pratique dans les écoles élémentaires et qui varient en fonction du statut des acteurs interrogés.

Dans le souci de mieux visualiser nos résultats, nous avons choisi de les présenter en graphiques ou en tableaux.

Au vu des résultats de notre étude, il se dégage que le niveau de connaissances de notre échantillon sur l'importance de l'EPS dans la formation de l'enfant est positif (86% pour le graphe-3 et 100% pour le graphe-5). Ce qui rejoint le point de vue d'éminents psychologues comme Wallon (1947, 1948, 1957), Piaget (1948, 1964), Bruner (1973), qui ont mené des recherches sur le rôle important de l'activité motrice chez le nouveau-né et chez le jeune enfant, justifiant ainsi l'introduction de l'EPS dans les programmes scolaires.

Cependant, malgré ce niveau appréciable que nos sujets ont de l'importance de l'EPS à l'école élémentaire, il est à noter un grand écart entre les déclarations d'intentions et les attitudes et comportements des acteurs de l'éducation (élèves, enseignants, chefs d'établissement et les autorités scolaires), dans les établissements élémentaires.

En effet, bien qu'ils reconnaissent une réelle importance à l'EPS, on observe un comportement peu favorable des acteurs à sa pratique régulière et généralisée à l'école élémentaire ce qui se justifie par les pourcentages des déclarations de nos sujets (53% pour le graphe-4 et de 56% pour le graphe-6), attestant que peu d'intérêt est accordé à sa pratique. Cette situation n'est pas surprenante d'autant plus que de nombreuses recherches l'ont déjà confirmée (Gill in Pieron, Delfose, Ledent et Cloes,

1997)<sup>19</sup>. Ces auteurs ont montré qu'une attitude favorable par rapport à un domaine spécifique n'est pas une garantie pour sa pratique effective.

Nos sujets ont une perception positive de l'EPS, uniquement pour ce qu'elle apporte à l'école dans son but de culture intellectualiste diplômante et d'interdisciplinarité. Car pour eux, s'ils accordent une importance à l'EPS pour ses vertus hygiéniques, thérapeutiques, cognitive,..., elle ne pourrait avoir de sens à l'école que si elle permet aux élèves de passer d'une classe à une autre. Ce qui se justifie par le désintérêt des acteurs quant à ce qui concerne sa pratique dans les écoles élémentaires, dès lors que l'EPS n'est pas notée. Leurs réponses à nos questions dans ce sens sont édifiantes :

- l'EPS améliore la santé et l'intelligence des élèves (83% - tableau 7);
- l'EPS occupe les élèves à l'école élémentaire alors qu'elle n'est pas notée (73% - tableau 8);
- l'EPS ne contribue pas à la réussite scolaire des élèves (80% - tableau 8).

Cette étude a montré que la place réservée à l'EPS dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement à l'élémentaire, est faible (affirmation avouée par 53% des acteurs sur le terrain et 56% des autorités) ; elle est tributaire de sa contribution qu'elle apporte en notes à la réussite scolaire des élèves. Pourtant, beaucoup de recherches ont démontré que l'utilité de l'EPS à l'école ne peut pas être confinée dans un rôle de pourvoyeuse de notes pour la réussite des élèves. L'EPS intègre certes les attributs que nos sujets lui accordent, mais ne se limite pas à ça. En effet, **Le Boulch** (1972) cité par **Rigal** (1996)<sup>20</sup>, a montré que l'EPS, par son action motrice (qui fait d'ailleurs sa particularité), même si elle ne peut en aucun moment remplacer d'autres approches éducatives dans la présentation de concepts, elle a le mérite d'être à la base de tout apprentissage scolaire auxquels elle sert de préalable constituant ainsi un enjeu de taille pour l'école.

Un autre aspect est le sens que nos sujets ont de la réussite scolaire. Pour eux, la réussite scolaire est le fait de capitaliser des notes pour passer en classe supérieure ou encore obtenir des diplômes ce qui est justifié par les affirmations des apprenants, enseignants, et chefs d'établissements : 64% (tableau-8) sur la faibles

---

<sup>19</sup> - In **FAYE S.** O. p. cit., p-57.

<sup>20</sup>- In Motricité humaine, Tome 3, p4

contribution de l'EPS à la réussite scolaire. Aussi, ils sont 73% sur le même tableau à affirmer que L'EPS occupe les élèves à l'élémentaire alors qu'elle n'est pas notée.

Cette conception de la réussite scolaire n'est non plus surprenante car pour évaluer les écoles, c'est le taux de réussite aux examens qui est mis en avant. De là, on peut s'inquiéter: A quoi serviraient toutes les formules, les théorèmes ou algorithmes que les élèves mémoriseraient par cœur, s'ils ne peuvent les comprendre et les expliquer ? A quoi servirait-il d'engranger des diplômes, si on n'est pas à même de mobiliser les connaissances acquises à l'occasion de sa formation ou de ses expériences pour résoudre les problèmes qui se posent à nous ? C'est le véritable défi à relever aujourd'hui pour l'école Togolaise dans son nouveau projet ; et c'est en ce sens que l'EPS pourrait jouer un rôle primordial. On ne saurait donc se résoudre au fait que l'EPS ne soit pas notée au cours élémentaire pour penser qu'elle ne contribue pas à la réussite scolaire des élèves.

Au-delà de la perception de nos sujets sur l'utilité de l'EPS, qui expliquent en partie la place qui lui est réservée, nos résultats mettent en exergue d'autres contraintes qui pèsent sur la pratique de l'EPS.

Au vue des difficultés soulevées par tous les acteurs interrogés (tableaux 18 et 19), on peut relever principalement deux obstacles à la pratique de l'EPS à l'école élémentaire:

- le premier se situe dans la prise de responsabilités des autorités dans la mise en œuvre des programmes d'EPS,
- et le deuxième est lié à l'incohérence entre la planification des programmes d'EPS et leur mise en œuvre à l'école élémentaire. ?

Dans la problématique de cette recherche, il a été mentionné avec des exemples d'études déjà menées, que depuis son institutionnalisation par la réforme en 1975, l'EPS n'a pas encore fait objet d'un enseignement régulier et généralisé à l'école élémentaire. Dans notre recherche, l'autorité qui a la mission de son enseignement reconnaît ne pas l'assurer à ce niveau (17% - tableau 20). Il est clair que le ministère des Sports et des Loisirs qui a la mission de promouvoir la pratique de l'EPS, éprouve de réelles difficultés pour assurer sa mise en œuvre à l'école élémentaire.

Le fait que les enseignants ne soient pas placés sous son contrôle et aussi que les élèves et leur cadre d'étude sont gérés par une autre autorité, ne facilitent pas son action dès lors qu'il ya insuffisance de collaboration entre les deux institutions (affirmée à 100% par l'autorité qui a la mission de l'enseignement de l'EPS à ce

niveau, tableau- 19). **Ne conviendrait-il pas que l'autorité ayant plus d'opportunité de faire pratiquer l'EPS soit identifiée et qu'il lui soit confiée cette mission comme l'ont fait nombres des pays (Niger, Sénégal, Bénin, ...) ?**

Notre étude a relevé l'incohérence dans la planification de l'enseignement de l'EPS. Il est incompréhensible que l'EPS soit instituée dans les programmes d'enseignement à l'élémentaire et que des moyens ne soient pas prévus pour sa pratique effective (absence de ressources nécessaires pour sa pratique, affirmée à 72% par les autorités, tableau-17 et à 78% par les autres, tableau-16). Il n'est non plus prévu son évaluation (affirmée à 61% par les autorités et 72% par les autres, tableaux-17 et 16).

Cette situation est une véritable contradiction si on se réfère au concept même de planification, qui est pour **Ganet (1983), un processus dynamique qui, partant d'intentions très larges, envisage en regard de période plus ou moins longues, des objectifs à réaliser, des moyens de les atteindre et aussi des façons de vérifier si les objectifs envisagés sont atteints**<sup>21</sup>.

Aussi, ne pas instituer systématiquement l'évaluation des apprentissages en EPS à l'élémentaire constitue un véritable obstacle pour sa pratique puisque les acteurs de l'enseignement dans les écoles ne peuvent être motivés pour sa pratique que si elle est notée. Cette attitude se justifie par les arguments que ces derniers ont donnés pour justifier la place qu'ils accordent à l'EPS :

- l'EPS occupe les élèves à l'école élémentaire alors qu'elle n'est pas notée (73%),
- l'EPS empêche d'organiser des cours de répétition pour aider les élèves à réussir (80%),
- Faible contribution de l'EPS à la réussite des élèves (64%), voir tableau-8

On peut s'interroger sur la manière dont sera évaluée l'atteinte des objectifs fixés à cet effet. Pourtant, on connaît l'importance de l'évaluation dans le processus enseignement/apprentissage, donnant l'opportunité aux enseignants d'avoir des informations relatives aux apprentissages des élèves, d'apprécier l'efficacité des approches pédagogiques utilisées, de prendre des décisions justes ou encore de rendre compte du travail des apprenants. Aussi, les apprenants ont-ils besoin d'être évalués pour apprécier leur propre cheminement. L'EPS étant une activité d'apprentissage au même titre que les autres disciplines, les élèves ont besoin que

---

<sup>21</sup> -SANE O. *Notes de Cours : Pédagogie de l'EPS*, (2010-2011), Inspectorat de l'Education Populaire, 2<sup>ème</sup> année p-5

leurs prestations en EPS puissent leur permettre de se situer par rapport aux exigences de l'école.

Par contre, les autorités scolaires (91%, tableau-14) et sportives (83%, tableau-15), ont confirmé la pratique régulière de l'activité motrice à la maternelle et dans une moindre mesure au secondaire. Ce qui illustre bien un paradoxe dans la mise en œuvre des programmes d'EPS dans l'enseignement en général. Quel sort réserve-t-on à ce travail de psychomotricité, de motricité fine et globale qui perfectionnent les habilités motrices de base chez les enfants à la maternelle?

Pourtant il a été montré (Rigal, 1996), qu'avant que l'enfant n'atteigne un stade d'activité mentale (entre 11 et 16 ans), stade où il développera l'intelligence en diminuant l'importance du réel au profit de l'activité mentale, il faudra qu'il réussisse son passage au stade opératoire (7 à 11ans) où il apprend à vivre le concret, multiplie ses expériences avec le réel et les diversifie en restant en contact permanent avec les objets réels qu'il manipule. Ce qui lui permettra d'imaginer les effets de transformations des formes ou des positions, d'acquérir des schèmes, des plans schématisés qui l'aident dans la structuration de concepts qu'il va apprendre.

De plus du fait qu'il existe des périodes critiques (ou sensibles) au cours desquelles des habiletés données s'apprennent de façon plus ou moins irréversibles avec un maximum de facilité et d'efficacité (tableau-5). Et qu'au-delà de ces périodes, l'acquisition de certains comportements se révèle très ardue, voire impossible. **N'est-il donc pas paradoxal, de se préoccuper uniquement de la motricité au préscolaire et de l'EPS au secondaire en occultant l'élémentaire, cette phase durant laquelle l'enfant construit les schèmes moteurs qui lui permettront plus tard de réfléchir aux différentes situations ?**

Il convient donc pour conclure, de réfléchir sur les stratégies susceptibles d'inverser la tendance pour que l'EPS puisse occuper la place qu'elle mérite dans les apprentissages scolaires et être reconnue comme telle dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement à l'école élémentaire.



**PERSPECTIVES ET CONCLUSION**

## **PERSPECTIVES**

Nous ne saurions terminer cette étude sans faire des propositions pour une meilleure organisation de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire dans son nouveau projet qui veut d'elle, une école de qualité.

La relance de la pratique de l'EPS dans les écoles élémentaires passe par la mise en œuvre des stratégies opérationnelles à plusieurs niveaux:



### **AU NIVEAU INSTITUTIONNEL**

Des actions doivent consister à :

- redéfinir un cadre institutionnel et juridique en confiant la mission d'enseignement de l'EPS à l'école comme toutes les autres disciplines enseignées, à l'autorité scolaire. Celle-ci prendra toutes les mesures qui s'imposent pour la réussite de sa pratique.

Favoriser la création d'Offices municipaux des sports qui prendront en charge l'appui (soutien, organisation, promotion,...) des collectivités locales à la pratique des APS dans les établissements scolaires des communes. Ces Offices pourront bénéficier de l'appui des partenaires au développement et à l'éducation dans le cadre d'une coopération multilatérale et celle décentralisée.

Créer une Commission regroupant les ministères des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, des sports et des loisirs, ainsi que des représentants du Comité national olympique, des fédérations sportives nationales et Offices municipaux. Cette commission aura pour mandat de concevoir un programme de redynamisation de l'EPS et du sport à l'école élémentaire et déterminera les moyens d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et son évaluation.

Au niveau international, la commission mise en place pourra bénéficier de l'appui d'une part, de la CONFEJES et de la CONFEMEN, à travers la mise en œuvre de la convention liant les deux institutions qui pourront mener dans ce cadre des actions concertées. D'autre part, avec l'IAAF qui appuie dans ce cadre ses Etats membres qui le sollicitent.



### ***AU NIVEAU DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT***

Il est urgent que soient renforcés les moyens mis à disposition en matière d'infrastructures, d'équipements, de supports didactiques, de matériels alternatifs, de supports d'évaluation aussi bien que la prise en compte de la formation initiale et continue des enseignants de même que la valorisation de leur travail.

Aussi, une attention particulière doit être accordée à la conception des programmes d'études de l'EPS favorisant l'acquisition des connaissances aussi bien que le développement des compétences. De même, la création d'un mécanisme de suivi-évaluation est tout aussi indispensable.



### ***AU NIVEAU DE LA PRATIQUE DE L'EPS A L'ECOLE ET DANS SON ENVIRONNEMENT***

Il est nécessaire que d'une part, les plages horaires qui sont définies à l'EPS selon les Instructions officielles soient respectées et d'autre part, qu'il soit mis en place les programmes d'animation et de compétitions scolaires.

Une redynamisation des associations sportives scolaires contribuera au repérage des talents sportifs qui pourront bénéficier d'un encadrement sportif adapté à leurs aptitudes, tout en maintenant leur participation au programme académique ordinaire (les classes à orientation sportives).



### ***AU NIVEAU DES PRINCIPAUX ACTEURS***

La sensibilisation et la formation des différents acteurs et partenaires relatives à la dynamisation de l'EPS ainsi que la mobilisation des ressources et l'utilisation des principaux canaux des communications sont autant d'actions nécessaires à entreprendre.

## **CONCLUSION**

Plusieurs études effectuées dans le cadre de la pratique de l'EPS ont montré que celle-ci n'est pas pratiquée au même titre que les autres disciplines dans le système éducatif et particulièrement à l'école élémentaire.

Notre étude a permis de cerner les fondements des attitudes et comportements qui créent cette léthargie de la pratique de l'EPS à l'école élémentaire. Nos résultats ont montré que les acteurs de l'enseignement de l'EPS ont une perception positive de l'importance de l'EPS dans le développement de l'enfant à l'école élémentaire. Mais elle n'est pas suffisamment pratiquée car selon eux, elle ne fait pas réussir les élèves à ce niveau de l'enseignement.

Il est à noter que si la pratique de l'EPS à l'école élémentaire ne répond pas aux aspirations des acteurs (élèves, enseignants, chefs d'établissements, autorités scolaires et sportives), c'est d'abord parce que son utilité est mal perçue dans le milieu scolaire. Ce qui nous a amené à dire que la reconnaissance d'une importance à l'EPS n'est pas une garantie pour sa pratique dans les établissements. Dans ce sens il conviendrait de relativiser le niveau positif des informations recueillies chez nos sujets concernant l'importance de la matière. Ensuite, l'ambiguïté de la responsabilisation de sa pratique, ne contribue pas à une mise en œuvre effective de ses programmes à ce niveau de l'enseignement.

Il s'agit dès lors de la reconnaissance à l'EPS des enjeux qui lui sont spécifiques, et qui sont indispensables à l'école dans sa nouvelle mission. Ce qui mettra l'EPS au centre des préoccupations de l'école et ses partenaires et de recouvrer sa place au sein des disciplines dites fondamentales.

Puisqu'il est établi le développement de la motricité et de l'intelligence sont liés (Le Boulch, 1977; Parlebas, 1986), il importe donc permettre aux enfants de pratiquer suffisamment l'EPS à l'école élémentaire, ce qui leur permettra d'acquérir des pré-requis nécessaires avant de faire leur entrée au secondaire où ils développeront plus le domaine cognitif pour un développement parfait.

Il est donc clair que développer chez l'enfant la motricité à l'école élémentaire, lui permettre de s'épanouir dans tous les domaines (psychomoteur, affectif et cognitif), c'est aussi faire de lui un être équilibré pour réussir sa scolarité et lui éviter des difficultés à s'intégrer dans la vie sociale.

Nous ne pensons pas avoir exploré, dans la limite de notre vision, ce sujet délicat qui a été, au cours de notre brève carrière sur le terrain et durant notre formation

d'inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et de sport, une préoccupation toute particulière.

Nous ne prétendons pas l'avoir totalement épuisé. D'autres études ultérieures pourraient nous amener à imaginer des actions plus appropriées pour un meilleur encrage de l'EPS à l'école élémentaire et dans tout le système éducatif Togolais.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## OUVRAGES

- Allard L. et Coll. (2000), *Programme d'éducation physique 1<sup>er</sup> degré*, FEC Rue Guimard, 1-1040 Bruxelles
- Becques C., Marescaux G. (1974), *Education physique et mathématique*, Revue EPS, 129 p, 65- 68.
- Belbenoit G. (1973), *Le sport à l'école*, Casterman, 169p
- Delage M., Flambard M., Noé N. (1990), *Enseigner la danse*, Revue EPS., n° 226, p. 56
- Dottrens R. (1983), *La crise de l'éducation physique et ses remèdes*, *Actualités pédagogiques et psychologiques*, p- 40.
- Hauert E. A. (1995), dans *Les déterminants du développement moteur: aspects théoriques et expérimentaux*
- Hebert G. (1974), *La méthode naturelle : "la liaison intime et indispensable du physique et du moral"* Paris, édition Vuibert.
- Le Boulch J. (1982), *L'éducation par le mouvement : la psycho cinétique à l'âge scolaire*, Paris, les éditions ESP, 14<sup>ème</sup> édition, 243p.
- Mangane S., Mbodj N., Ndour S. M. & Sow S. (1990), *L'éducation physique et sportive à l'école élémentaire*, NEA, Dakar.
- Parlebas P. (1986), *Eléments de sociologie du sport*, Paris, PUF, 276p.
- Parlebas P. (1967), *L'éducation physique en miettes*, Revue EPS, 85, 7.
- Piaget J. (19967), *La psychologie et l'intelligence*, Paris, Armand Collin, 189p.
- Raymond T. (1981), *L'éducation physique*, 2<sup>è</sup> édition, PUF, Paris
- Rigal R. (1987, 1996), *Motricité humaine: fondements et applications pédagogiques*, Tome 2 et Tome3 Québec, PUQ.
- Wallon H. (1985), *L'évolution psychologique de l'enfant*, Paris, Armand Collin, 203p

## MEMOIRES

- Baka K.M. (1980). *Contribution à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré au Togo*. Mémoire de CAPEPS, INJS, Lomé.
- Biagui G. (1992), *La situation de l'EPS à l'école élémentaire*, Mémoire de maîtrise STAPS, INSEPS, Dakar.
- CHEKH T. (2008), *La problématique de l'enseignement de l'éducation physique à l'école élémentaire : le cas de la commune de Thiès*, Mémoire de S.T.A.P.S, INSEPS, Dakar.

**Faye S.** (1998), *Etude des perceptions relatives à l'EPS dans l'enseignement élémentaire*, Mémoire de CAPEPS, INSEPS, Dakar.

### MONOGRAPHIES

**Djoni B.** (1990), *Enseignement des APS dans le premier degré au Togo: Analyse et perspective*, Monographie de CAIEPJS, INSEPS, Dakar.

**Zibo A.** (2010), "*Contribution de la pratique de la pratique des APS à la santé des populations : cas des enseignants de Blitta*", Monographie de CAIEPJS, INSEPS, Dakar.

### AUTRES

**CONFESJES, CONFEMEN** (2010), *Plaidoyer pour la relance de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école*

*Constitution de la République du Togo* du 14 octobre 1992 Révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002

**Décret N° 92-019/MPRT** du 29/ 01/ 92 portant attributions et organisation du MCJS, JO-RT, 37<sup>ème</sup> année n°10 du 16 février 1992, p. 34

**Décret N° 2001-175/PR** portant Attributions et Organisation du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports en date du 11 octobre 2001

**Encyclopédie Universelle**, Corpus 17.

**Ordonnance n°16/MENRS** du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo, JO-RT, 20<sup>ème</sup> année n°17 du 16 juin 1975, p. 264. Lomé-Togo

*Projet d'école au Togo- Guide méthodologique*-Juillet 2010- Page 10 sur 57

*Programme de l'enseignement du premier degré au Togo*, 2<sup>ème</sup> édition, 1998, 185 p.

*Programme des APS dans les établissements scolaires et secondaires du second degré*, la documentation Française, 1967, P-4.

**SANE O. Notes de Cours : Connaissances Professionnelle en EPS**, (2009-2010), Inspectorat 1<sup>ère</sup> année, INSEPS, Dakar.

**SANE O. Notes de Cours : Pédagogie de l'EPS**, (2010-2011), Inspectorat, 2<sup>ème</sup> année, INSEPS, Dakar.

**SOTED- Afrique**, (1990), *Pour une relance des activités physiques et sportives*, Lomé, p- 57

*Rapport du séminaire atelier de Tsévié*, (2009), organisé par l'INJS

## ANNEXES

Tableau-1

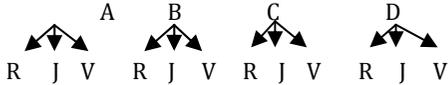
**Source :**  
*EPS à l'école  
 primaire-  
 Document  
 d'Orientation  
 CONFÉJES,  
 (1992)*

EVOLUTION DU PROGRAMME A TRAVERS LES ACTIVITES ET THEMES RETENUS			
D'ACTION CORPORELLE	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années	5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> années
	Activités dont la Dominante est... <b>Thème des cycles</b>	Activités dont la Dominante est... <b>Thème des cycles</b>	Activités dont la Dominante est... <b>Thème des cycles</b>
S'ADAPTER AU MILIEU	SE DEPLACER <ul style="list-style-type: none"> <li>S'ORGANISER</li> <li>COURIR</li> <li>SAUTER</li> </ul> MANIPULER <ul style="list-style-type: none"> <li>LANCER ET</li> <li>MANIPULER</li> </ul> REALISER DES ACTIONS INHABITUELLE <ul style="list-style-type: none"> <li>AGILITE</li> </ul>	SE DEPLACER <ul style="list-style-type: none"> <li>JEUX D'ORGANISATION</li> <li>COURSE DE VITESSE</li> <li>COURSE DE DUREE</li> <li>SAUTS</li> </ul> MANIPULER <ul style="list-style-type: none"> <li>LANCER LOIN</li> <li>JEUX D'ADRESSE</li> </ul> REALISER DES ACTIONS INHABITUELLE <ul style="list-style-type: none"> <li>AGILITE</li> </ul>	ATHLETIQUE <ul style="list-style-type: none"> <li>S'ORGANISER</li> <li>COURSE DE VITESSE</li> <li>COURSE DE DUREE</li> <li>COURSE D'OBSTACLES</li> <li>COURSE DE RELAIS</li> <li>SAUT EN HAUTEUR</li> <li>SAUT EN LONGUEUR</li> <li>TTRIPLE SAUT</li> <li>LANCER</li> </ul> ACTIVITE GYMNIQUE <ul style="list-style-type: none"> <li>AGILITE</li> </ul>
S'EXPRIMER	S'EXPRIMER <ul style="list-style-type: none"> <li>JEUX CHANTES, RITHMES.</li> <li>DANSE CREATIVE</li> <li>MIME</li> </ul>	S'EXPRIMER <ul style="list-style-type: none"> <li>DANSES TRADITIONNELLES</li> <li>DANSES RECREATIVES</li> </ul>	ACTIVITE D'EXPRESSION <ul style="list-style-type: none"> <li>DANSES TRADITIONNELLES</li> <li>CREATION DE DANSES</li> <li>MIME</li> </ul>
S'OPPOSER ET COOPERER	AGIR CONTRE OU AVEC AUTRUI <ul style="list-style-type: none"> <li>JEUX SANS BALLON</li> <li>JEUX AVEC BALLON</li> </ul>	AGIR CONTRE OU AVEC AUTRUI <ul style="list-style-type: none"> <li>JEUX DE POURSUITE</li> <li>JEUX DE LUTTE</li> <li>JEUX COLLECTIFS</li> </ul>	JEUX SPORTIFS <ul style="list-style-type: none"> <li>JEUX SANS BALLON</li> </ul> SPORTS DE COMBAT <ul style="list-style-type: none"> <li>LUTTE LIBRE</li> </ul> SPORTS COLLECTIFS <ul style="list-style-type: none"> <li>-HAND-BALL, - BASKET-BALL, -VOLLEY-BALL</li> </ul>
PRINCIPES D'ACTION PEDAGOGIQUE	FONCTIONNER..... DIVERSIFIER ..... ORIENTER ..... APPROFONDIR .....		

Tableau-2 :

**DEMARCHE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES**

**PRESENTATION DES 3 NIVEAUX** : vers l'accession à *l'autonomie* et à une meilleure *maîtrise corporelle*

1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années	5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> années
<p>Prise en compte de l'enfant dans sa GLOBALITE. L'enfant joue, ne s'interroge pas sur sa motricité.</p> <p>Situations variées pour explorer tous les domaines possibles de l'acte moteur.</p> <p>FORMES JOUEES</p> <p>4 groupes de 20 élèves Forme de travail: 4 carrés</p> <p>Tout le monde fait la même chose, sauf en jeux d'expression : Danses mime où 2 groupes font la même activité avec le maître et 2 sont en autonomie.</p>	<p>Affinement des conduites motrices, Du global au différencié.</p> <p>Formes jouées et séances plus construites avec prise de conscience des actions.</p> <p>4groupes comprenant 3 équipes qui, à l'occasion de compétitions, constituent 3 clubs: les "Rouges", les "Jaunes", les "Verts"</p>  <p>- sur des actions identiques ou différentes (ateliers) -Rotations des groupes et autonomie</p>	<p>Réinvestissement et exploitation des acquis maîtrise corporelle.</p> <p>Vers une prise de conscience et une analyse plus technique des actions motrices et des pratiques codifiées.</p> <p>4 groupes autonomes organisés en club. Ayant tous, une activité différente sauf en mime et lutte où tous font la même chose en autonomie.</p> <p>- Recherche de compétences. - Prises de performances.</p>

Source :

*Idem-Tableau-1*



## **QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES**

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une étude portant sur la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) dans les écoles primaires (jardin d'enfants et primaires). Nous vous serons très reconnaissants de bien vouloir répondre à nos questions avec soin et en toute objectivité en mettant une croix dans la case correspondant à votre choix ou en remplissant l'espace prévu à cet effet.

**NB:** Votre collaboration nous permettra de contribuer à l'amélioration de l'enseignement de l'EPS à l'Ecole. Veuillez recevoir mes sincères remerciements.

### **STATUT GENERAL**

**Lieu de l'enquête:** -Direction régionale (D.R) :.....

-Inspection pédagogique (I.P)..... **Etablissement:**.....

- **Niveau :** élémentaire  ? – secondaire (collège ou lycée)  ? - universitaire  ?

**Profil :** a/ sexe : masculin  ou féminin       b/ âge.....

### **I-/ NIVEAU DE CONNAISSANCES SUR L'E.P.S**

1-/ Aimes-tu le sport ? Oui  ou Non

2-/ Pour quelles raisons fait- on l'EPS ou le sport à ton avis ; est-ce:

a- pour être en bonne santé et bien s'épanouir  ; b - en faire une carrière  ;  
c- pour être plus sociable  ; d- pour un loisir . Autre chose à préciser.....

3-/ Est-il utile d'apprendre l'EPS à l'école ? Oui  ou Non

Pourquoi ? .....

4-/ L'EPS nous permet de rester en bonne santé. Oui  ou Non

5-/ Faire l'EPS à l'école peut-il aider à devenir plus intelligent ? Oui  ou Non

Justifie- toi.....

6-/ Faire l'EPS à l'école peut-il permettre de mieux nous connaître nous-mêmes et de connaître aussi nos camarades ? Oui  ou Non

7-/ Faire l'EPS à l'école peut-il nous permettre d'être solidaires envers nos camarades.  
Oui  ou Non

## **II-/ PLACE DE L'EPS DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

8-/ Choisir parmi les propositions suivantes, celle(s) qui vous convient (conviennent) :  
Faire de l'EPS à l'école primaire c'est : - perdre son temps  - Se récréer ; - se détourner de  
ses leçons ; - apprendre à devenir paresseux  – autre chose à préciser .....

9-/ Est-il aussi important qu'on nous apprenne l'EPS comme on nous apprend l'écriture, la  
lecture ou le calcul. Oui  ou Non

10-/Classer les matières suivantes par ordre du plus important au moins important :

Les langues, l'écriture, les calculs, les leçons, la lecture, l'EPS, la prévention routière, la  
morale, le dessin, la musique.

11-/ La pratique de l'EPS à l'école primaire doit-elle être obligatoire comme les autres  
disciplines ? Oui  ou Non

Justifie-toi .....

## **III-/ PLANIFICATION DE L'EPS A L'ECOLE**

12- Comment fais- tu le sport : - souvent  ? - Quelques fois  ? -rarement  ? - jamais  ?

13- Faites-vous l'EPS à l'école ? Oui  ou Non  Si oui combien de fois dans la semaine ?

14- As-tu fait l'EPS durant : - le cours préparatoire ? – le cours élémentaire  ?  
– le cours moyen  ?

Si oui quelles sont les activités que vous avez faites: – Athlétisme  ? –Football   
- les jeux sportif  ? – Autre choses à préciser-----

15- Comment as-tu trouvé l'EPS au collège : -Très facile ?  ; - Facile  ; - Difficile ?  ;  
-Très difficile ?  ; -Difficile au début ? ; -Décourageant ?

## **IV-/ LES RAISONS DE LA NON PRATIQUE DE L'EPS A L'ECOLE PRIMAIRE**

16-/ Comment trouves-tu la pratique de l'EPS : -Joyeuse ? -Encombrante  ?  
-Ennuyeuse ? –Bienfaisante  ? -Importante ? Insuffisante  ? Autre chose.....

17-/ Pouvez-vous faire le sport dans votre école ? Oui  ou Non

Pourquoi ?.....

18-/ Votre maître vous encourage-t-il à faire le sport à l'école ? Oui  ou Non

19-/ Faites-vous EPS à l'examen ? Oui  ou Non

## **QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ENSEIGNANTS**

Ce questionnaire est destiné à une étude portant sur la pratique des activités physiques et sportives à l'école primaire (préscolaire et élémentaire). Nous vous invitons à y répondre avec soin et objectivité en y mettant une croix dans les cases qui correspondent à vos choix ou en remplissant l'espace prévu à cet effet. Nous vous rassurons que vous ne courez aucun risque.

### **STATUT GENERAL**

**Lieu de l'enquête:** D.R./..... IP.....  
Etablissement.....

**Niveau d'intervention :** a-/ préscolaire , b-/ élémentaire

**Profil :** a / masculin  ou féminin  b/ âge.....

### **I- NIVEAU DE CONNAISSANCE SUR L' E.P.S**

1- Parmi les matières que tu enseignes, l'EPS ou l'animation sportive fait-elle partie ?  
Oui  ou non

2 -L'EPS sert-elle simplement à : - amuser les élèves  ? - occuper les élèves  ? - développer leur intelligence  ? – réduire les dépenses des familles liées à la santé aux ordonnances  ?

3- Enseigner l'EPS aux élèves, les rend : -plus responsables  ? – solidaires  ? - sociables  ? -brouillant  ? -égoïstes  ? - indifférents  ? -incontrôlables  ? – paresseux  ? – régulier  ? – turbulent  ? Justifies toi.....

4- Pratiquer t- on les A.P.S avec les élèves pour leur permettre d'être plus: - fragiles  ? - solides  ? -concentrés  ? - disponibles  ? - participatifs  ? - en bonne santé  ?

5- Les cours d'EPS ont pour but : - d'occuper les élèves  ? - de les faire jouer  ? -de leur faire passer un temps agréable  ? -de les connaître  ? – de les franchir de la contrainte des cours théoriques  ? – de leur offrir un cadre d'épanouissement  ? - autre chose à préciser.....

6- Assurer régulièrement la pratique des APS aux élèves permet-il de diminuer le taux d'absentéisme à l'école  ? - La fréquence des maladies  ? - Le taux d'élèves malades  ? - La fréquentation des services médicaux (dispensaires ou hôpitaux)  ? - les charges des familles  ? Pourquoi ?.....

### **II- LA PLACE DE L'EPS DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT AU COURS PRIMAIRE**

7 - Classe ces matières enseignées, de la plus importante à la moins importante : la littérature, l'écriture, les calculs, les leçons, la lecture, l'EPS, la prévention routière, la morale, le dessin, la musique.

8- Enseignes-tu l'EPS parce que : -tu prépares un examen professionnel  ? - tu as le libre choix d'enseigner ou non ?  - tu n'as pas de contraintes qui pèsent sur toi ?  -Si tu ne le fait pas il y a aucune sanction ?  ; - autre chose à préciser.....

9- Le créneau réservé aux cours d'EPS est-il utilisé pour organiser : -des cours de répétition  ?- de renforcements ou des rattrapages  ? – autres activités  ?

10- L'enseignement de l'EPS rend-t-il les élèves : - épanouis  ? -turbulents  ? - déconcentrés  ? - instables  ? - désordonnés  ? - autre chose à préciser.....

### **III-/ PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'EPS**

11- L'EPS : -n'a aucun lien avec la réussite scolaire ?  -elle a une importance pour la réussite scolaire des élèves ?  - Cela dépend de ce que l'on veut en faire ?  - autre chose à préciser.....

12-Qu'est-ce que la pratique de l'EPS peut apporter à la société ? .....

Justifie-toi.....

13- Enseignes- tu l'EPS dans ta classe ? Oui  ou Non

Quels sont les procédés utilisés pour enseigner l'EPS ? .....

14- As-tu reçu une formation sur l'EPS ? Oui  ou Non

Disposes-tu des documents sur l'enseignement de l'EPS à l'école ? Oui  ou Non

15- Doit-on enseigner l'EPS durant : - le cycle primaire ? , - la maternelle ? , – toute la scolarité ? , - à l'élémentaire ? , Autre chose à préciser.....

16- Disposes-tu des moyens (installations, matériels didactiques): **a-** suffisants  ; **b-** peu suffisants  ; **c-** insuffisants , pour assurer l'enseignement de l'EPS.

### **V-/ DIFFICULTES ET PERSPECTIVES**

17- As-tu des difficultés pour pratiquer les APS avec tes élèves ? Oui  ou Non

Si oui, elles sont de quelle nature.....

18- Que préconises-tu pour que l'EPS puisse être enseignée régulièrement dans les écoles élémentaires .....

## **QUESTIONNAIRE DESTINE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENTS**

Ce questionnaire est adressé aux chefs d'établissements de l'enseignement du premier degré dans le cadre d'une recherche sur la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires). Nous vous prions de bien vouloir répondre à nos questions avec soin et objectivité tout en vous rassurant que vous ne courez aucun risque.

### **STATUT GENERAL**

**Lieu de l'enquête:** DR.....  
IP..... Etablissement .....

**Profil :** a / masculin  ou féminin  b/ âge.....

### **I- NIVEAU DE CONNAISSANCES SUR L'EPS**

1-Que visez-vous en enseignant l'EPS aux élèves: - L'intelligence ? - La culture ? - Le civisme ? Le développement des muscles ? Le plaisir ? La récréation ? - Le professionnalisme ? - Améliorer la santé ? -Le jeu ? - Autre chose à préciser.....

2- Enseigner l'EPS aux élèves, les rend t-ils : - plus responsables ? -Plus solidaires ? -Plus sociables ? -Brouillant ? -Egoïstes ? - Indifférents ? -Incontrôlables ? - Paresseux ? - Régulier ? - Turbulent ? - Désordonnés ? - Agressifs ? - Disponible ? Organisés ? Intelligents ? Justifiez-vous.....

3- Les cours d'EPS peuvent-ils nous permettre de connaître nos élèves ? Oui  ou Non

4- La pratique des APS par les élèves peut-elle : -amener à devenir de grands sportifs ? - A gérer leur vie ? -A développer un talent ? -A gagner de l'argent ? -A être égoïstes ? - Autre chose à préciser.....

### **II- LA PLACE DE L'EPS DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT AU COURS PRIMAIRE**

5- L'EPS est-elle dispensée aux élèves de votre école ? Oui  ou Non

6- Quelle place accordez- vous à l'enseignement de l'EPS dans votre établissement :

-Très importante ? -Importante ? - moins importante ?

- autre choses à préciser.....

7 - Classez ces matières enseignées, de la plus importante à la moins importante :

La littérature, l'écriture, les calculs, les leçons, la lecture, l'EPS, la prévention routière, la morale, le dessin, la musique.

8- Vous faites le suivi et le contrôle des enseignements donnés dans votre école dans les différentes disciplines, le faites-vous aussi pour l'enseignement de l'EPS ? Oui  ou non

### **III- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'EPS**

9 - L'EPS ou l'animation sportive est-elle inscrite dans les programmes d'enseignement

dans les écoles élémentaires ? Oui  ou Non

- Si c'est le cas disposez-vous des textes en la matière ? Oui  ou Non

10- Vos enseignants disposent-ils des ressources (formations, matériels): **a-** suffisants  ;  
**b-** peu suffisants  ; **c-** insuffisants  , pour assurer l'enseignement de l'EPS ?

11- Ya t-il une relation entre la pratique des APS au secondaire et celle à l'élémentaire?

Justifiez-vous.....

12- Pensez-vous que le niveau actuel de la culture sportive au Togo a une relation avec Le niveau de pratique des APS par les élèves ? Oui  ou Non

Justifiez-vous.....

### **IV – NIVEAU DE RESPONSABILITES DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS.**

13- Veuillez-vous à l'enseignement régulier de l'EPS comme toutes les autres disciplines dispensées dans votre école ? Oui  ou Non

14- Les enseignants sont-ils inspectés en EPS au cours de leurs examens professionnels ?  
Oui  ou Non

15- **a-** Mettez-vous à la disposition de vos enseignants les moyens matériels suffisants pour qu'ils puissent assurer l'enseignement de l'EPS ? Oui  ou Non

**b-** Sollicitez-vous des formations en EPS pour vos enseignants ? Oui  ou Non

16- Evaluez-vous dans votre école la pratique des APS comme vous le faites pour les autres matières ? Oui  ou Non

17- Que faites-vous pour que les APS soient pratiquées régulièrement dans votre école ?.....

### **IV- DIFFICULTES ET SUGGESTIONS**

18- Avez-vous des difficultés pour gérer l'encadrer l'enseignement des APS dans votre école? Oui  ou Non  Si oui, lesquelles.....

19- Que préconisez-vous pour que l'EPS puisse être enseignée régulièrement dans votre école ?.....

## **GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES SCOLAIRES**

Ce guide d'entretien s'adresse à ceux qui sont chargés de définir et de mettre en œuvre la politique d'éducation au Togo. Il sert à recueillir des informations relatives à la pratique des Activités Physiques et Sportives(APS) dans les établissements primaires.

### **STAUT GENERAL**

**Statut** : fonction exercée.....

**Profil** : a / masculin  ou féminin  b/ âge.....

### **I- IMPORTANCE ET PLACE DE L'E.P.S DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE**

Q1	Q: Les APS sont-elles pratiquées régulièrement dans les établissements scolaires ? R:
Q2	Q: l'EPS est-elle enseignée avec le même dévouement comme les autres discipline ? R:
Q3	Q: l'enseignement de l'EPS influence t- elle les résultats scolaires ? R:

### **II- LA PLANIFICATION DE L'EPS DANS LE SYSTEME SCOLAIRE ET LEUR MISE EN ŒUVRE**

Q4	l'EPS ou l'animation sportive est-elle inscrite dans les programmes d'enseignement à l'école élémentaire ? R:
Q5	Les enseignants disposent-ils des ressources suffisantes pour assurer l'enseignement de l'EPS ? R:
Q6	Etablissez-vous une quelconque relation entre le niveau du sport d'élite et l'enseignement de l'EPS ? R:

**QS** (questions subsidiaires): -Pratique t- on les APS à la maternelle ? Oui  ou Non :

-Ya t-il un engouement dans la pratique des APS au cours élémentaire ? Oui  ou Non

**III- LE NIVEAU DE RESPONSABILITES DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU COURS ELEMENTAIRE**

Q7	Comment est-il contrôlé l'enseignement de l'EPS ?
	R:
Q8	Les établissements disposent-ils des ressources suffisantes pour que les enseignants puissent assurer régulièrement les cours d'EPS ?
	R:
Q9	Evaluez-vous l'enseignement de l'EPS dans l'enseignement primaire ?
	R:

**QS** - Y a-t-il un contrôle un suivi et un accompagnement pour assurer l'effectivité de l'enseignement de l'EPS ?.....

**IV- LES DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DE LA PRATIQUE DE L'EPS AU COURS ELEMENTAIRE**

Q10	La pratique des APS au cours élémentaire rencontre t-elle de difficultés ?
	R :
Q11	Les efforts des Ministères impliqués dans la pratique des APS à l'école peuvent-ils donner plus de résultats?
	R :
Q12	Peut-on mieux enseigner l'EPS dans les écoles élémentaires ?
	R :

## **GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX RESPONSABLES DE LA POLITIQUE SPORTIVE AU TOGO**

Ce guide d'entretien est adressé aux autorités politiques et techniques, chargées de définir et de mettre en œuvre la politique sportive. Il sert à recueillir des informations relatives au niveau de pratique des APS dans nos établissements élémentaires et la place qu'on l'accorde dans la culture sportive.

### **STATUT GENERAL**

**Statut** : Fonction exercée: .....

**Profil** : a /sexe: masculin  ou féminin  b/ âge.....

### **I- L'IMPORTANTCE ET LA PLACE DE L'EPS DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE**

Q1	Existe t- il des textes qui montrent que l'EPS fait partie intégrante des programmes scolaires ? R :
Q2	Quel importance l'EPS a t- elle sur la réussite scolaire d'un élève ? R :
Q3	L'EPS est- elle évaluée aux différents examens de l'enseignement scolaire ? R :

### **II- PLANIFICATION DE L'EPS ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE SYSTEME EDUCATIF**

Q4	L'EPS intégrée au programme scolaire est- elle régulièrement assurée dans les différents degrés de l'enseignement ? R :
Q5	Les enseignants disposent- ils des ressources suffisantes pour assurer l'enseignement de l'EPS dans les différents degrés ? R :
Q6	Evalue t- on le niveau de l'enseignement de l'EPS ? R :

**QS** : -Pratique t- on les APS à la maternelle ? Oui  ou Non :

**III- LE NIVEAU DE RESPONSABILITES DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU COURS ELEMENTAIRE**

Q7	Prenez-vous les dispositions nécessaires pour que l'enseignement de l'EPS soit assuré dans tous les degrés de l'enseignement scolaire ?
	R :
Q8	Comment évaluez-vous les élèves au cours primaire ?
	R :
Q9	Quel est le niveau actuel de la pratique des APS au cours élémentaire ?
	R :

**IV - DIFFICULTES ET PERPECTIVES**

Q10	Y a- il des difficultés pour assurer la promotion et la vulgarisation des APS dans le système scolaire ?
	R :
Q11	Quelles suggérez-vous pour une meilleure réussite de la pratique des APS dans les établissements élémentaire ?
	R :

CABINET #

N° 3069 /MEPSA/CAB

12 NOV 2010

## LA MINISTRE

A  
Monsieur SALAKA Kpatcha  
Elève Inspecteur à l'INSEPS de Dakar  
En stage à Lomé  
Lomé

Objet : Autorisation pour enquête

Réf. : votre demande du 02 novembre 2010

Monsieur,

Par lettre citée en référence, vous sollicitez mon appui dans le cadre de l'enquête que vous menez sur le thème : « **LA PRATIQUE DE L'EPS DANS LES ETABLISSEMENTS ELEMENTAIRES AU TOGO : DIAGNOSTIQUES-PERSPECTIVES** ».

J'ai l'honneur de vous informer que je donne une suite favorable à votre démarche et vous demande de vous mettre en rapport avec Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Education pour les modalités pratiques de vos activités.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



**LEGZIM-BALOUKI Essozimna**

MINISTRE DES SPORTS  
ET DES LOISIRS

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

N° 907 /MSL/SG/

Lomé, le 12 AOUT 2010

*Le Secrétaire Général*

Objet : Lettre de recommandation

**Messieurs,**

Dans le cadre de leur formation à l'institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar, les élèves inspecteurs du Togo, promotion 2009-2011, sont en période de stage pratique dans les Directions régionales et centrales de Jeunesse et Sports du Togo du 02 août au 29 octobre 2010.

A l'issue de ce stage, ils auront à faire des recherches dans les institutions de Jeunesse et sport en vue de la rédaction de leur mémoire de fin de formation.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous recommander les élèves inspecteurs dont les noms suivent afin de leur ouvrir vos portes et leur apporter les informations nécessaires. Il s'agit de : **MM. ADADJO K. Sémékonam, GUETHY AKPAGLO Edoh Emékounao, OURO GANDI Tchagani et SALAKA Kpatcha.**

En vous adressant mes compliments, veuillez agréer, **Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée

*Le Secrétaire Général*  
  
**Soklo YEVOU**

**Messieurs les Responsables des Institutions  
de Jeunesse et des Sports.**